



Charleroi



ELECTIONS COMMUNALES
DU DIMANCHE 13 OCTOBRE 2024

PROGRAMME COMMUNAL

PRÉAMBULE



Charleroi est notre passion. Pour nous, Charleroi signifie l'ensemble du territoire carolo et pas uniquement le centre-ville même si celui-ci attire le plus les regards et est le centre du déploiement socio-économique.

Notre volonté est d'améliorer le quotidien de tous les citoyennes et citoyens, d'augmenter la qualité de vie dans nos rues et quartiers, de renforcer l'attractivité de l'ensemble du territoire de Charleroi.

Notre groupe politique **MR-IC** ; le plus actif au sein de notre Ville, n'est pas le uniquement le porte-parole de partis politiques.

Les candidates et candidats portent toutes et tous un **PROJET CONSTRUCTIF ET CONCRET, POUR VOUS ET AVEC VOUS**.

Ce 13 octobre 2024, honorez-nous de votre confiance en votant **MR-IC** pour Charleroi.

Pourquoi MR-IC ?

La confiance du citoyen envers les responsables politiques baisse d'élection en élection, le taux d'abstention est de plus en plus important.

La politique doit évoluer, c'est une condition essentielle pour maintenir ce lien de confiance entre politiciens et citoyens.

Notre différence : aller au-delà des clivages particratiques et **VOUS proposer** un mouvement rassemblant libéraux et société civile **DE Charleroi, POUR Charleroi**.

Notre liste est ouverte : les candidates et candidats proviennent d'horizons différents, reflet de la société : entrepreneurs, commerçants, associatif, sportifs, monde de l'entreprise, administration publique, enseignement, ...

Ensemble, on est plus fort !

Nous vous invitons à soutenir l'ensemble des candidats de la liste **MR-IC**.

INTRODUCTION

Chers Carolos,

Ce programme MR-IC pour les élections communales du 13 octobre 2024 est le fruit d'un travail soutenu pendant de nombreuses années.

Ce programme est le fruit :

- Des différentes interventions de nos conseillers communaux au Conseil communal ;
- Des réflexions issues des commissions thématiques organisées au sein de notre section locale ;
- Des interpellations des citoyens lors des rencontres de quartier ;
- De nos différents projets programmatiques de 2018, non réalisés étant donné que le MR a été rejeté dans l'opposition ;
- Des ateliers thématiques organisés cette année afin de peaufiner notre programme.
- La contribution de nos candidats d'ouverture.

Autour de notre tête de liste, Anthony DUFRANE, de notre Présidente, Fabienne DEVILERS, de notre Chef de file, Denis DUCARME, de notre Chef de groupe, Nicolas TZANETATOS, d'Olivier CHASTEL et de l'ensemble des élus MR-IC, tous nos candidats soutiennent et défendent ce programme avec force, conviction et engagement pour Charleroi.

Pour notre liste MR-IC, l'**avis des citoyens compte** ; c'est pourquoi ce programme veut encore évoluer avec vos propositions que nous vous invitons à transmettre à benjamin.buyle@gmail.com.

N'hésitez pas à contacter nos candidats si vous avez la moindre question.

Merci d'avance pour votre soutien.



Benjamin BUYLE

Vice-président du
MR de Charleroi

Rédacteur du programme



SOMMAIRE

1.	Sécurité	7
1.1.	Plus et mieux de police.....	8
1.2.	Des sanctions effectives et sévères.....	11
1.3.	Lutte contre la drogue	12
1.4.	Prostitution	12
1.5.	Aide aux victimes.....	12
2.	Propreté et environnement.....	14
2.1.	Le retour de la propreté.....	14
2.2.	Environnement – Energie.....	16
2.3.	Bien-être animal.....	18
3.	Mobilité.....	19
4.	Santé et bien être	23
4.1.	Sport.....	23
4.2.	Soins de santé.....	24
4.3.	Seniors.....	25
4.4.	Petite enfance	25
4.5.	Personnes souffrant d'un handicap.....	26
4.6.	Politiques sociales et vivre ensemble	26
5.	Enseignement et jeunesse	29
5.1.	Enseignement.....	29
5.2.	Jeunesse	31
6.	Logement, habitat et gestion des bâtiments	32
6.1.	Habitat de qualité	32
6.2.	Harmonie urbanistique	34
7.	Gestion communale.....	35
7.1.	Une ville intelligente	35
7.2.	Participation citoyenne	36
7.3.	Moins d'impôts.....	36

7.4.	Ethique.....	38
7.5.	Accueil et intégration des personnes étrangères.....	40
8.	Indépendants, PME et emploi.....	41
8.1.	Valorisons nos commerçants.....	41
8.2.	Perspectives d'emploi.....	43
8.3.	Entreprenariat.....	43
9.	Loisirs, tourisme et culture.....	44
9.1.	La culture et les loisirs.....	44
9.2.	Tourisme.....	46



SÉCURITÉ



Renforçons et soutenons notre Police !

Appliquons des sanctions effectives et sévères !

Encadrons la prostitution de rue et la mendicité !

1. Sécurité

La sécurité dans notre ville est un enjeu majeur qui touche directement la qualité de vie des citoyens et l'attractivité de Charleroi. L'insécurité, qu'elle soit perçue ou réelle, a des répercussions importantes sur notre quotidien, influençant non seulement notre sentiment de bien-être mais aussi la réputation de notre ville. C'est également un des facteurs expliquant la fuite des ménages du centre-ville (voir de Charleroi) vers la périphérie.

La sécurité est un droit fondamental des citoyennes et citoyens et en particuliers des plus fragiles qui doivent pouvoir compter sur les forces publiques pour la garantir.

Face à cette réalité préoccupante, il est impératif d'adopter une approche proactive et réfléchie pour répondre aux besoins de notre ville. Avec Liège, Charleroi figure comme lanterne rouge wallonne en termes de criminalité, et celle-ci continue d'augmenter, selon le SPF Intérieur.

Le MR-IC de Charleroi reconnaît pleinement ces défis et se positionne comme **un acteur déterminé à améliorer la sécurité pour TOUS les carolos**. Notre engagement repose sur une compréhension approfondie des problèmes rencontrés par notre ville ; des témoignages des habitants aux retours des professionnels de la sécurité. Les statistiques alarmantes, telles que les taux élevés d'infractions contre l'intégrité physique et de vols, illustrent la nécessité d'une réponse renforcée et coordonnée.

Le MR-IC continue à tirer la sonnette d'alarme en matière de sécurité ; les quelques actions prises par le Bourgmestre et la majorité sont pas suffisantes. Le MR-IC investira significativement dans la sécurité et dans le soutien à nos policiers ! **Leur échec est flagrant et dramatique au quotidien pour la ville et les Carolos !**

Certes, des réponses multiples peuvent y être apportées par l'éducation, l'information, la prévention, les politiques de proximité, l'aménagement adapté de l'espace public, mais **la présence policière effective** constitue la réponse la plus appropriée à l'insécurité souvent exprimée, à une insécurité souvent vécue dans certains quartiers.

En amont, nous continuons à penser qu'il faut veiller à soutenir le secteur associatif qui s'investit dans le secteur de la prévention, en y maintenant les moyens humains et financiers. Nous pensons significativement à certaines associations sportives, des maisons de jeunes proposant des stages pendant les vacances par exemple, ou encore des associations qui agissent comme relais avec les autorités (Cellule Jeunes Jugés dérangeants).

En aval, l'organisation d'une police de proximité doit se coupler à un recours plus généralisé aux **sanctions administratives** et ce pour toutes les formes d'incivilités. En ce sens, le Règlement Général de police de la Ville pourra être revu.

1.1. Plus et mieux de police

Les policiers sont confrontés à un environnement parfois hostile, à des phénomènes criminels complexes, à des actes violents, ils doivent sans cesse s'adapter à l'évolution de la société.

Il manque au moins 100 policiers à Charleroi ! Il n'est pas tolérable de continuer dans une zone comme la nôtre à travailler avec un manque de 10% des effectifs. Nous mettrons tout en œuvre pour que Charleroi dispose d'un cadre le plus complet possible.

Notre première proposition porte entre autres sur une plus grande considération du travail des policiers. Nous avons rencontré des policiers heureux de travailler dans notre ville. Cependant, ces derniers ne disposent pas des mêmes facilités qui sont prévues dans d'autres zones ce qui impacte leur vie professionnelle et leur vie privée.

1.1.1. Des policiers reconnus et mieux considérés

L'attente en matière de sécurité est exprimée vivement par la population, outre qu'elle constitue un droit fondamental, la sécurité doit rencontrer de manière constante l'intérêt des politiques et mandataires publics à Charleroi.

Nos propositions afin de donner aux policiers les moyens d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions :

- Rendre la zone de police de Charleroi plus attractive pour les policiers : flexibilité horaire, télétravail pour certaines tâches, augmentation des moyens, prestations d'heures supplémentaires rémunérées sur base volontaire, etc.).
- Pour travailler correctement, le policier doit être bien équipé : améliorer le matériel mis à disposition des policiers ainsi que des lieux de stockage et de distribution de ce matériel (armement, gilets pare-balles de nouvelle génération, matériel roulant, équipement général).
- Mettre en place une véritable politique de bien-être des policiers.
- Financer les moyens logistiques nécessaires afin de garantir une intervention rapide et sécurisée des services de police.
- Libérer des budgets pour soutenir l'action policière et atteindre les normes en vigueur.
- Augmenter les agents de quartier (et les faire connaître), qui doivent être le premier lien entre la police et le citoyen.
- Adapter les horaires des policiers aux réalités de la délinquance et intensifier les patrouilles nocturnes et particulièrement dans les lieux sensibles.
- Rendre accessible jusque 19h les postes de police décentralisés.
- Simplifier les procédures administratives pour la Police et les citoyens pour la gestion des dossiers.
- Obtenir le statut de « grande ville » qui devrait permettre d'améliorer le nombre d'agents et leurs conditions de travail.
- Développer des outils numériques de sécurité, notamment les logiciels d'analyse d'image (IA) pour améliorer l'utilisation des caméras. Charleroi doit se doter d'un véritable service de surveillance 24h/24 pour permettre l'intervention des services grâce à l'alerte donnée par la surveillance de ces caméras. Assurer le suivi « derrière les cameras » par des agents assermentés (policiers ou non).
- Augmenter l'effectif des gardiens de la paix afin de diminuer pour la police les tâches annexes telles que les sorties d'écoles, la surveillance d'espaces privés, la prévention du vandalisme.
- Mettre en place une application (notamment en vue de l'arrivée d'étudiants en plus grand nombre), permettant de dénoncer les comportements inappropriés (harcèlement en rue, violence faite aux femmes et aux hommes, ...).
- Mettre en place des boutons d'appel à l'aide à certains endroits sensibles.

- Encourager la mise en place d'un partenariat local de prévention (PLP). Ce partenariat entre les citoyens d'un quartier déterminé et la police locale a pour objectif d'accroître la vigilance des habitants et de renforcer leurs liens avec la police.

1.1.2. Une plus grande présence policière

Afin de décourager les perturbateurs de l'ordre public, il est nécessaire de tenir une politique qui vise à remettre davantage les policiers au cœur de la ville et des communes, de les rendre visibles aux yeux des citoyens, aux yeux des commerçants mais surtout aux yeux des malfrats. L'objectif est également d'améliorer/de renforcer le contact avec la population. Nous demandons, pour Charleroi et ses communes, que nos policiers soient davantage visibles.

Les propositions du MR-IC :

- Assurer la présence d'un combi ou un véhicule de police demeurant en standby tout au long de la journée (ville-haute, ville-basse, Marchienne-au-Pont, Gosselies, Jumet et tout autre quartier chaud).
- Poursuivre et améliorer la mise en œuvre de la carte dynamique et évolutive de la ville établissant des limites par « zones » évaluant la « sensibilité » de celles-ci. Celle-ci doit permettre rapidement d'adapter la présence policière dans les différents quartiers.
- Organiser la police de la manière la plus décentralisée possible, en développant les « Kobans ». Il s'agit de micro-commissariats de quartier, comprenant 2 à 10 policiers ; le concept vient du Japon et a fait ses preuves ; ces petits postes de police renforcent la sécurité publique et aboutissent à d'excellents résultats en matière de baisse de la délinquance et de la criminalité dans les quartiers ; ils ont pour vocation de rapprocher les citoyens et les policiers.
- Augmenter le nombre de bureaux de police et de guichets permettant aux citoyens de déposer une plainte.
- Poursuivre la mise en place d'un débat démocratique sur le fonctionnement de la zone de police au sein du conseil communal afin d'y discuter du plan zonal de sécurité et la mise en place d'un conseil consultatif de sécurité qui pourrait faire des propositions au conseil communal.
Au travers de cette proposition, il s'agit de recourir à la participation citoyenne pour mieux comprendre les besoins des citoyens en matière de sécurité.
- Garantir une présence en rue des patrouilles pédestre, à vélo, équestre pour améliorer le contact avec la population et rendre visible la présence policière.
- Développer le travail des équipes de quartier composées de policiers et d'intervenants communaux orientés sur la sécurité au quotidien ; à cet égard, l'agent de quartier joue un rôle clé car il connaît davantage les habitants et les commerçants.
- Garantir une présence rassurante et visible aux abords des écoles, dans les parcs et les lieux publics animés ainsi que dans les marchés ou autres brocantes.
- Développer la médiation au sein même des Justices de Paix et de la médiation de quartier afin de répondre à la demande croissante de nouvelles formes de règlements de conflits, plus rapides et moins onéreuses. En ce sens, améliorer le service du Médiateur communal.
- Renforcer les interventions dans la résolution des problèmes quotidiens tels que les salissures, le stationnement gênant, la circulation, la gestion des chantiers, les nuisances sonores.
- Optimiser le délai d'intervention des patrouilles de police en fonction des priorités : en ce sens, les forces de l'ordre devraient pouvoir intervenir dans un délai moyen de 7 minutes depuis la transmission de l'appel (par téléphone ou par télé-police).

Nous estimons que la présence policière visible tout au long de la journée est sans doute un des éléments de prévention des plus pertinents à mettre en œuvre dans notre nouvelle politique de sécurité en faveur des Carolos.

1.1.3. De meilleures infrastructures de police

Il est nécessaire de fournir aux policiers et aux personnel administratif et logistique un cadre de travail moderne, fonctionnel, agréable et répondant aux normes d'hygiène et de sécurité.

À la suite de la fermeture du Commissariat de Montignies-sur-Sambre, il y a une surpopulation dans les containers avec les policiers de Gilly déjà présents. Actuellement environ 55 policiers sont présents dans ces containers.

Il est nécessaire d'étudier les possibilités de mettre les policiers dans des locaux salubres, modernes et fonctionnels dans les différentes communes afin qu'ils puissent effectuer le travail correctement. C'est une question de respect pour le personnel policier et d'appui.

A ce stade, sur 5 infrastructures de police, 2 sont dans des containers où la sécurité laisse vraiment à désirer. Cette situation expose aujourd'hui nos policiers à l'insécurité (barrière défectueuse, aucun accès sécurisé, ...).

Il est nécessaire que des mesures soient prises afin que dès qu'une infrastructure pose problème, celui-ci soit résolu et que les travaux nécessaires soient effectués.

Pour les infrastructures, la liste MR-IC souhaite organiser la police de la manière la plus décentralisée possible en développant des commissariats de proximité dans les quartiers, comprenant 2 à 10 policiers ; ces petits postes de police renforcent la sécurité publique et aboutissent à d'excellents résultats en matière de baisse de la délinquance et de la criminalité. Une réflexion sera initiée afin de rapprocher la police des citoyens.

Au rang des infrastructures, nous souhaitons également jouer sur l'ensemble des leviers du développement territorial pour réduire le sentiment d'insécurité ; nous pensons notamment :

- Améliorer l'éclairage public qui reste une priorité en termes de sécurité publique (mais aussi en termes d'attrait touristique) avec une approche rationnelle de l'énergie,
- Encourager les particuliers (promoteurs immobiliers, entreprises, etc.) à améliorer l'éclairage aux abords des lieux qu'ils occupent.

1.1.4. Une police innovante

De nombreux outils technologiques sont désormais disponibles pour assister nos forces de l'ordre au service du citoyen. Équipons nos policiers des dernières avancées afin d'améliorer leur efficacité et leurs conditions de sécurité.

- Munir nos policiers de caméras individuelles (bodycam) pour sécuriser les interventions.
- Adapter le matériel de nos policiers à la criminalité actuelle. En ce sens, recourir aux outils de e-police et notamment la police prédictive pour offrir aux agents une carte dynamique des points noirs de la criminalité.
- Accroître les outils numériques de sécurité, notamment les logiciels d'analyse d'image pour améliorer l'utilisation des caméras.
- Mettre l'accent sur la formation des policiers à la cybersécurité.
- Doter la police d'un logiciel de détection de menaces sur le web lors d'événements.
- Accentuer l'installation d'un système de vidéoprotection performant aux endroits sensibles (école, centres commerciaux...) et accroître le recours aux caméras mobiles et/ou intelligentes.
- Sensibiliser la population à l'existence du système de vidéosurveillance et à la possibilité de faire appel aux enregistrements en cas de faits délictueux.
- Améliorer la sécurité de nos quartiers en aménageant et en rénovant les espaces publics avec la collaboration et les conseils des services de police.
- Mieux suivre et encadrer la politique en matière de gens du voyage.
- Généraliser la mise en place d'une cellule de sécurité intégrale locale (CSIL) en s'appuyant sur la mise en place d'un référent radicalisme.
- Renforcer la formation des agents des CPAS, des gardiens de la paix et des agents de quartier pour détecter les signes de radicalisation.
- Doter les services de secours des moyens matériels et humains nécessaires à des interventions de crise.

1.1.5. Un espace sécurisé pour toutes et tous

En 2022, la Ville de Charleroi a rejoint l'initiative « Safer Cities For Girls » lancée par Plan International, visant à améliorer la sécurité urbaine pour les femmes. Le premier rapport de cette opération dévoile des chiffres préoccupants : parmi 700 jeunes de 15 à 24 ans interrogés à Anvers, Bruxelles et Charleroi, 91 % des filles et 28 % des garçons ont été confrontés au harcèlement sexuel. De surcroît, une fille sur deux estime que ce harcèlement limite considérablement sa liberté de mouvement, et un tiers des filles interrogées ont été victimes d'attouchements non consentis.

Face à ces révélations alarmantes, il est crucial que la ville de Charleroi renforce les mesures pour garantir un espace public sécurisant pour tous. Bien que la loi du 22 mai 2014 sanctionne le sexisme dans l'espace public, son application demeure difficile.

Les cas de harcèlement sexuel sont souvent peu signalés en raison des obstacles à la collecte de preuves et du manque de sensibilisation sur les recours juridiques. Les victimes, par honte ou culpabilité, hésitent à porter plainte, et les flagrants délit restent rares.

Pour répondre à cette situation, le MR-IC de Charleroi propose les actions suivantes :

- Lancer une campagne de sensibilisation contre le harcèlement de rue dans des lieux très fréquentés comme les arrêts de transports en commun et les bars/restaurants, en rappelant les droits et devoirs de chacun.
- Augmenter, en collaboration avec l'Horeca et les commerçants, le nombre de « safe places » où une personne pourra se mettre en sécurité avec des personnes de confiance face à ce type de comportement.
- Renforcer les campagnes d'information pour que le plus grand nombre possible de personnes sache comment réagir sans se mettre en danger si elles sont témoins de harcèlement sexuel.
- Déployer régulièrement des patrouilles d'agents de police en civil pour permettre l'interpellation des auteurs de harcèlement sexuel en flagrant délit.
- Accroître la formation de nos agents de police pour les rendre plus efficaces dans la gestion de ce type de délit.
- Sensibiliser davantage les services de police pour assurer une prise en charge adéquate des victimes présumées.
- Mettre en place une communication efficace pour mieux faire connaître le Centre de Prise en Charge des Violences Sexuelles (CPVS) à l'ensemble de la population.
- Réaliser régulièrement un état des lieux des zones où les femmes se sentent particulièrement vulnérables, afin de mieux sécuriser ces lieux.

1.2. Des sanctions effectives et sévères

Comment se sentir en sécurité face aux vols, agressions, trafic de drogue, dépôts clandestins, tapages nocturnes, menaces, insultes et au vandalisme ? **Toutes les infractions doivent être punies et faire l'objet d'une sanction !**

Le MR-IC veut une **impunité zéro** à l'égard des délinquants en appliquant des sanctions sévères et effectives. Pour y arriver, nous proposons de :

- Revoir le Règlement général de Police, pour étendre la portée des Sanctions Administratives Communales (SAC) et apporter des réponses plus rapides à la délinquance pour endiguer le sentiment d'impunité.
- Poursuivre systématiquement les personnes qui transgressent les règles.
- Mettre en place un document informatif et pédagogique harmonisé qui énonce les infractions visées par les SAC.
- Réprimer par des SAC tous les actes d'incivilité (dépôts clandestins, déchets sauvages, déjections canines sur la voie publique, tapage nocturne, actes de vandalisme, dégradations de l'espace public, tags, jets de mégots, etc.).
- Faire respecter davantage les différentes réglementations en vigueur : mendicité, toxicomanie, prostitution, troubles à l'ordre public, etc. En parallèle, soutenir les acteurs et associations venant en aide à ces personnes afin de les sortir de la précarité par un trajet d'accompagnement adapté aux besoins.
- Travailler à la mise œuvre d'un système efficace de Travail d'Intérêt Général (TIG) pour lutter contre les incivilités.
- Intensifier sur l'ensemble du territoire, indépendamment de la répression, des brigades d'intervention rapide pour éliminer les dépôts clandestins.
- Appliquer de manière systématique le principe du pollueur-payeur.

- Augmenter les amendes administratives pour les incivilités, avec une double amende en cas de récidive.
- Imposer aux contrevenants des travaux d'intérêt général en rapport avec l'incivilité commise (exemple : dépôts clandestins, déjections canines, actes de vandalisme ou autres dégradations de l'espace public).

1.3. Lutte contre la drogue

Le trafic de drogue en Belgique est devenu un véritable fléau. Bien que le port d'Anvers soit une plaque tournante de la drogue en Europe, le phénomène s'accroît aussi dans notre ville. Il n'est pas rare de voir des deals se réaliser directement en rue sous les yeux des passants voire de tomber nez à nez avec une personne qui se pique. Ça ne peut plus durer !

Le MR-IC augmentera les moyens et les actions pour lutter contre les drogues. Nos propositions :

- Doter la ville d'un plan anti-drogue dans lequel la police jouera un rôle central à jouer.
- Mettre en place un parcours permettant à ces personnes de sortir de leur dépendance.

Si des solutions doivent impérativement être apportées pour accompagner et soigner ces individus et pour les réinsérer dans la société, la liste **MR-IC est contre la mise en place d'un bus de shoot** car cela crée un effet d'attractivité et donc des zones réelles de non droit où s'affichent librement consommateurs et dealers.

1.4. Prostitution

La priorité principale est de ne pas exposer les plus fragiles et les jeunes à ce phénomène alors que nous pouvons tous constater que les prostitué(e)s occupent, l'espace public extérieur près des bars et hôtels se situant fort proche d'écoles primaires et secondaires. Le **MR-IC est favorable**, en concertation avec les associations de défense des prostituées, à instaurer un cadre clair en matière de prostitution (horaires, zones...).

Nous ne plaidons pas pour une interdiction de la prostitution et sommes favorable au renforcement du statut des prostituées en leur garantissant davantage de protection dans l'exercice de leur métier.

Nous proposons d'identifier un lieu approprié pouvant accueillir un « Eros Center » et de rechercher des investisseurs en vue de développer celui-ci. En ce sens, nous souhaitons la **mise en place d'un périmètre aménagé et sécurisé (voire intégré) au sein duquel la prostitution serait autorisée**.

1.5. Aide aux victimes

Il est essentiel de remettre au cœur de la problématique de la sécurité le droit et l'assistance aux victimes. Le **MR-IC est particulièrement choqué** que la zone ne dispose que de 3 personnes au sein de l'assistance aux victimes pour une population de plus de 200.000 habitants.

Par ailleurs, ces personnes ne seraient pas disponibles 24h/24 ce qui impliquerait une absence d'effectivité du service d'aide aux victimes en particulier en période de garde et donc le week-end.

Ce service connaît donc un sous-effectif qu'il est nécessaire de combler.

Il est nécessaire de mettre en place une aide aux victimes accessible 24h/24 7j/7 pour tous les faits de violence. Chaque victime réagit différemment au fait de violence qu'elle subit. Par exemple : une dame âgée qui s'est fait voler son sac va peut-être réagir plus mal qu'un exploitant d'une station-service qui s'est fait braquer à l'arme lourde.

Il n'y a pas d'échelle dans le choc que peut ressentir une victime d'agression. Il faut mettre en place des cellules d'écoute et d'accueil des victimes qui auront une approche personnalisée en fonction de la plainte qu'elle vient de déposer. Il n'est plus admissible d'apprendre que des victimes n'ont pas été correctement reçues ou ont été dénigrées lors de leur témoignage, tout particulièrement lors de cas de violences faites aux femmes (dans un cadre extérieur ou domestique).

La police de Charleroi doit se doter des moyens qui permettent d'accorder toute la bienveillance et le soutien voulu aux personnes qui ont déjà été heurtées de plein fouet par des phénomènes violents. Si les pouvoirs publics et, ici, la ville de Charleroi ne le font pas rapidement en augmentant le potentiel du service d'aide aux victimes, ça ne serait qu'ajouter de la violence à la violence déjà subie.

Il est également essentiel de permettre aux victimes de violences conjugales ou plus largement intrafamiliales de bénéficier de l'aide en première ligne d'un avocat.

Si chaque victime mérite un accompagnement attentif, nous souhaitons également développer une réponse adaptée pour les victimes de propos et d'actes de violences à caractère trans-bi et homophobe notamment au travers du maintien d'une politique de référent LGBTQIA+ au sein de la zone de police de Charleroi et d'une amélioration de l'accueil et de la formation des agents.

Enfin, nous souhaitons lutter efficacement contre le cyberharcèlement et le "revengeporn" par une application stricte de la Loi.

PROPRETÉ ET ENVIRONNEMENT



Mettons fin à l'impunité !

Appliquons le principe 'pollueur payeur' !

Améliorons la collecte des déchets !

2. Propreté et environnement

Environnement et cadre de vie jouent un rôle essentiel dans notre quotidien et favorisent notre bien-être. Tout comme la sécurité, la propreté constitue une des principales préoccupations citoyennes. Les services liés à la propreté et à l'environnement doivent être performants et adaptés à nos besoins.

Pour notre liste MR-IC, un des enjeux majeurs consiste à offrir un cadre respectueux de l'environnement, tout en faisant face à des impératifs de développement et aux besoins en nouvelles infrastructures (transports, écoles, routes, logements).

Le cadre de vie des carolos ne peut s'améliorer qu'au travers de l'exigence de propreté publique ; l'état de propreté est l'un des principaux baromètres de la qualité de vie urbaine.

La propreté contribue au sentiment de bien-être des citoyens et invite à davantage respecter l'espace public.

La réalité des carolos est tout autre !

La prévention et l'éducation ne suffisent pas/plus, l'intolérance face à la malpropreté doit être effective et, à cette fin, la Ville doit se doter des moyens juridiques et humains. Les collaborations avec TIBI doivent être renforcées.

2.1. Le retour de la propreté

Le laisser-aller des dernières années dans de nombreux domaines a fait fuir bon nombre de Carolos vers la périphérie de Charleroi (Gerpignes, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Montigny-le-Tilleul...). Il faut que les Carolos se réapproprient leur commune et soient heureux d'y vivre.

Les Carolos payent des impôts notamment pour assurer la qualité des espaces publics. Au-delà des actions de prévention, il est nécessaire d'améliorer le nettoyage et l'entretien de nos espaces publics. Cela passe notamment par des indispensables sanctions à l'encontre de ceux qui nuisent au (bien) vivre ensemble des Carolos (dépôts clandestins, déjections canines, etc.). Pour se faire, il est nécessaire de placer les agents de la propreté dans des conditions optimales en modernisant l'organisation et les techniques utilisées pour gagner en efficacité.

Il est aussi nécessaire que la ville se dote d'un véritable plan de propreté incluant toute une série d'actions (dont les sanctions lorsque la prévention ne suffit plus) et de mesures à implémenter :

- Optimiser, en collaboration avec Tibi, la mutualisation de la propreté publique sur l'ensemble du territoire carolo.
- Augmenter la compétence de Tibi afin que Tibi soit chargé d'entretenir les espaces verts.
- Assurer en collaboration avec Tibi la mécanisation du nettoyage des voiries et trottoirs.
- Renouveler et étendre le mobilier urbain, les poubelles et cendriers publics.
- Systématiser les parcours didactiques dans les parcs publics.
- Mettre en place des actions de sensibilisation par les stewards urbains aux dates de levées des déchets auprès des riverains.
- Favoriser la mise en réseau des différents acteurs de la commune au travers d'actions en faveur de la nature et de l'environnement.
- Veiller à la réparation et à l'aménagement des accotements et des trottoirs et des lieux publics mal entretenus.
- Augmenter le nombre d'agents constataateurs, renforcer leur formation (collaboration avec Tibi) et les équiper d'outils technologiques adaptés.
- Augmenter le nombre d'équipes de nettoyage.
- Mettre en place un service communal de détagage au service de chaque Carolo.
- Instaurer la présence d'un surveillant de parc dans chacun des espaces verts pour assurer la préservation dans les parcs et lutter contre les incivilités.
- Imposer le placement de cendriers devant les établissements Horeca (notamment miser sur les initiatives originales comme les cendriers-votes, permettant de répondre à un sondage) et proposer des cendriers de poche aux citoyens qui le désirent.
- Installer des établissements Horeca dans les parcs pour en augmenter la fréquentation et la sécurité.
- Mettre en place une application mobile permettant aux citoyens de communiquer des anomalies en matière de propreté (dépôts clandestins, sacs poubelles sortis le mauvais jour, poubelles publiques qui débordent, états des rues, etc.).
- Sanctionner les pollueurs par des travaux de nettoyage (pollueur-nettoyeur) et renforcer la cellule des peines alternatives de la ville de Charleroi dans ce cadre.
- Exiger le ramassage systématique des déjections canines par les propriétaires en imposant la possession de sacs lors de promenades en ville.
- Attribuer un label « toilette friendly » aux établissement acceptant l'usage gratuit de leurs toilettes par des tiers. Elaborer une carte interactive de ceux-ci.
- Organiser un système de caméras mobiles de surveillance propre à la répression de la délinquance environnementale déplaçable dans les lieux critiques (dépôts clandestins...).
- Développer des initiatives citoyennes en matière d'éducation et d'éveil à la propreté.
- Faire connaître à chaque Carolo l'existence et les missions de La Ressourcerie du Val de Sambre, chargée d'enlever les encombrants gratuitement et sur rendez-vous.
- Former les nouveaux habitants de la commune aux règles, us et coutumes en matière de propreté
- Mettre en place une cellule « propreté » regroupant les différents acteurs publics de la ville chargées de réfléchir et de proposer des améliorations / collaborations en matière de propreté (TEC, TIBI, SNCB, ville, etc.)
- Identifier les lieux demandant une peinture anti-urine sur certains murs.
- Faire appliquer le règlement en matière des horaires de sortie des sacs poubelles.
- Ajouter et/ou renforcer les missions liées à la propreté dans les missions des stewards urbain (prévention, relais vers les services propreté pour dépôts clandestins, ...).
- Mettre en place des agents constataateurs « de quartier » qui peuvent intervenir auprès du voisinage en cas de non-respect en matière de propreté.

- Améliorer significativement les opérations de curage et d'entretien systématique de l'ensemble des avaloirs.
- Augmenter le montant des amendes administratives afin de permettre aux fonctionnaires-sanctionnateurs d'imposer aux auteurs d'incivilités l'accomplissement de travaux d'intérêt général en lien avec l'infraction commise ; en ce sens, réfléchir au développement de la cellule « TIG » de TIBI ou encore de la Ville de Charleroi.
- Instaurer, en matière de gestion des déchets, une aide de la commune pour devenir « foyer 0 déchets » ; cette aide serait accordée selon un cadre clair et à condition que la famille s'engage à son tour à aider une autre famille à devenir foyer « 0 déchets ».

Développer des poulaillers collectifs ou accompagnés par le public (à l'initiative de citoyens, entreprises) notamment pour réduire l'empreinte des déchets.

2.2. Environnement – Energie

Nous avons besoin d'espaces naturels pour nous promener, pour nous rencontrer, pour tisser des liens, pour vivre. Charleroi est bordée par plusieurs cours d'eau : mettons en valeur ces espaces bleus et sensibilisons les Carolos à leur respect. Soyons respectueux de la nature qui nous entoure.

Le MR-IC propose :

- Mettre en œuvre un Plan Communal de Développement de la Nature et la promotion de nos espaces verts.
- Assurer au moins un espace vert sécurisé et bien aménagé par quartier.
- Offrir à chaque famille une aire de jeux à moins de 500 m de son domicile.
- Verduriser les écoles, les espaces et bâtiments publics.
- Revoir l'éclairage public afin que celui-ci sécurise nos lieux de vie. Augmenter le nombre et la qualité des éclairages publics (éclairages intelligents à certains endroits : intensité lumineuse adaptative, détecteurs de mouvement...) dans nos quartiers.
- Assurer en collaboration avec la DNF une gestion à long terme des bois et forêts, avec une meilleure mixité des fonctions tout en préservant nos espaces verts.
- Développer l'économie collaborative comme les jardins et potagers partagés, le prêt d'outils, le baby-sitting, le gardiennage d'animaux durant les vacances, etc.
- Poser de façon systématique aux pieds des arbres une structure empêchant la prolifération d'herbes folles tout en permettant leur drainage.
- Mettre en place une politique anti-tags sauvages.
- Augmenter le nombre de poubelles publiques.
- Renforcer et planifier les services de nature en ville afin qu'ils effectuent des entretiens réguliers.
- Mettre en place des ateliers de sensibilisation à l'environnement dans les écoles.
- Augmenter les contrôles en matière d'infractions environnementales et verbaliser au besoin.
- Afficher le règlement communal des Parcs aux entrées de chaque espace vert.
- Soutenir le développement de l'HORECA dans nos parcs et espaces verts afin de les dynamiser et les sécuriser.
- Favoriser les créations artistiques et projets d'embellissement de nos quartiers (tags, peinture, etc.) et créer des parcours « découvertes ».
- Créer des zones « dédiées » (quartiers artistiques, écologiques, etc.).
- Renforcer la sensibilisation dans les écoles (et indirectement auprès des parents).
- Mettre en place un véritable plan de lutte contre les nuisibles (rats, pigeons, etc.).
- Empêcher l'accès aux véhicules motorisés non-autorisés dans nos parcs.
- Inciter le citoyen à verduriser son espace par la création d'un permis de végétaliser.
- Favoriser l'installation d'abeilles en ville et redéployer la biodiversité.
- Développer des éco-pâturages dans les espaces verts.
- Confier à des artistes certaines surfaces de terrains de la ville pour y créer des œuvres végétales contemporaines.
- Favoriser le maraîchage pour faire revivre d'anciennes friches industrielles.
- Redynamiser et mettre en valeur le Jardin des plantes médicinales de Ransart.

- Créer en terrasse un jardin des senteurs et des plantes rares sur le site de la Maison du Jardinier à Monceau.
- Mettre en place une trame verte sur l'ensemble du territoire carolo, reliant l'ensemble des espaces verts au fil de promenades verdurisées.
- Développer un réseau de sentiers métropolitains qui traverse les coupures urbaines (ring, rivières, autoroutes, etc.) et les entretenir.
- Développer des agro-gîtes urbains près des terrils et de zones de maraîchage urbain.
- Développer un label de « locavores », notamment dans les écoles et cantines communales, afin de promouvoir la consommation de nourriture produite dans un rayon allant de 100 à 250 kilomètres maximum autour de la métropole.
- Refleurir nos communes.
- Développer une promenade touristique de l'Eau d'Heure, au départ de la gare de Charleroi, remontant le long de l'Eau d'Heure à Marchienne jusqu'aux lacs de l'Eau d'Heure.
- Promouvoir la végétalisation des toitures sur base d'essences locales.
- Mettre en valeur nos cours d'eau, espaces de vie, de rencontre et de mobilité.
- Entretenir et maintenir la qualité de nos cours d'eau.
- Impulser une politique de construction d'habitation sur les berges de Sambre en remplacement des espaces libérés de l'activité industrielle.
- Mettre en place un plan de gestion des cimetières qui comprend les aspects liés à l'environnement, au nettoyage des tombes, à la gestion des sépultures, au parking, aux rénovations éventuelles etc.
- Développer des applications pour smartphone qui visent à sensibiliser et éduquer les jeunes aux bons gestes en faveur de l'environnement.
- Améliorer l'éclairage public qui est également une priorité tant en termes de sécurité publique qu'en termes d'attrait touristique pour certaines communes combiné avec une approche rationnelle de l'énergie.
- Intégrer l'énergie et des objectifs climatiques dans les accords politiques au niveau local et veiller à exploiter les initiatives régionales de soutien pour déployer des collaborations avec des acteurs privés.
- Développer un plan d'investissement pour améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et accroître sa production d'énergies renouvelables. Ce plan sera élaboré sur base d'un audit précis des bâtiments communaux.
- Mettre en place des formations visant à apprendre, notamment aux personnes précarisées, comment améliorer la performance énergétique des bâtiments (isolation...) pour leur permettre d'être autonomes lors de la réalisation de leurs propres travaux.
- Améliorer la formation et l'information du personnel des CPAS pour qu'ils fournissent une information de qualité au travers de leurs services sociaux (ex : informer sur l'importance de l'entretien annuel des chaudières) afin de lutter contre la précarité énergétique.
- Créer des micro-réseaux pour fournir en énergie certains quartiers (énergie éolienne à axe vertical, énergie solaire, voire biométhanisation), tout en optimisant la gestion de notre consommation énergétique.
- Organiser la récolte d'eaux de pluie et son assainissement pour alimenter les bâtiments publics au sein de la Ville afin d'épargner l'eau de distribution.
- Encourager le compostage individuel ou de quartier.
- Développer des promenades vertes et de jardins collectifs.
- Promouvoir une filière de récolte des déchets verts et de production de compostage au niveau supra communal.
- Soutenir et développer un service de collecte d'encombrants comme la ressourcerie et/ou des espaces de vente de seconde main. Ce projet participe à la dynamique d'une économie plus respectueuse de l'environnement, voire circulaire, et permet de lutter efficacement contre les dépôts clandestins et maintenir ainsi la propreté publique.
- Promouvoir des activités associatives privilégiant la permaculture et l'installation de ruchers par la mise à disposition gratuite d'espaces publics cultivables.
- Utiliser des produits de nettoyage respectueux de l'environnement pour remplacer progressivement les pesticides dans l'espace public.
- Préserver des zones accueillant les martinets et hirondelles.
-

- Développer des forêts urbaines dans les communes de Charleroi afin de renforcer l'attractivité de nos quartiers et lutter contre le réchauffement climatique et les inondations.

2.3. Bien-être animal

Les politiques régionales du bien-être animal doivent pouvoir compter sur l'action quotidienne des communes car elles sont en première ligne et vivent au quotidien les réalités de terrain, en particulier pour ce qui est des animaux domestiques.

Pour le MR-IC, la protection animale est une priorité. Nous proposons :

- Maintenir et développer le Conseil Consultatif du bien-être animal.
- Garantir le bien-être animal avec des contrôles et au besoin des sanctions efficaces.
- Augmenter le nombre d'équivalents temps plein pour le personnel « de première ligne » de la SPA.
- Favoriser les collaborations et synergies entre acteurs du Bien-être animal (SPA, refuges, nourrisseurs, relais de quartiers, ...).
- Sanctionner fortement les personnes qui abandonnent des animaux en dehors des structures prévues.
- Amplifier le processus de stérilisation et d'identification des chats sur notre territoire.
- Stériliser les chats errants et mettre en place une gestion réfléchie de leur soin et nourrissage.
- Installer des pigeonniers contraceptifs pour réguler les populations de pigeons.
- Promouvoir en collaboration avec la SPA une politique d'adoption au refuge.
- Créer un réseau labellisé d'hôtellerie animalière pour garder les chiens et les chats durant les vacances.
- Augmenter le nombre de canisites (avec poubelles).
- Développer des zones de liberté pour les chiens dans les parcs et espaces publics. Sur base d'un plan d'amélioration du maillage des espaces de liberté pour chien et l'éducation canine respectueuse du bien-être animal permettant une bonne intégration dans la société.
- Mettre en place des fiches d'informations obligatoires sur les besoins spécifiques des NAC (nouveaux animaux de compagnie) lors de la vente ou de l'adoption (besoins des animaux, origine, âge, etc.).
- Faire du bien-être animal une valeur cardinale au sein de Charleroi notamment en enseignant l'empathie et le respect pour le vivant, en particulier les animaux en insistant sur leurs besoins (de santé, de comportement, physiologiques) dès le plus jeune âge.
- Développer les formations des fonctionnaires de police ou encore des gardiens de la paix et stewards urbain au bien-être animal et à la législation en la matière.
- Créer des cimetières pour animaux (en fonction des besoins et possibilités).
- Maintenir le vétérinaire communal et, au besoin, développer ses moyens.
- Sensibiliser à la problématique du nourrissage des animaux sauvages et aux solutions souhaitables à mener complémentairement (par exemple : la stérilisation des chats).
- Mettre en place une ou des études permettant de dégager des pistes de solution respectueuse du bien-être animal pour la gestion des animaux déprédateurs (rats, pigeons, etc.).
- Mettre en œuvre et développer des moyens humains et structurels nécessaires au constat et à la répression de la maltraitance animale, tant en première ligne des services de police qu'au sein du parquet.
- Lutter contre l'enregistrement et la diffusion de séquences vidéo de maltraitance animale.
- Contrôler le commerce en ligne d'animaux au travers de notre zone de police.
- Renforcer le lien positif entre l'homme et l'animal en facilitant la présence d'animaux de compagnie dans les espaces de vie.
- Reconnaître/faciliter la formation de médiation animale et la rendre obligatoire pour des personnes souhaitant introduire un animal dans un cadre pédagogique, récréatif ou thérapeutique.



MOBILITÉ



Rendons la mobilité plus efficace !
Développons des transports pour tous !
Défendons une ville 'voiture friendly' !

3. Mobilité

Ces dernières années, la gestion de la mobilité de la ville a été catastrophique ; parkings payants, travaux, fermeture d'accès, changement de sens giratoire, etc. Les Carolos n'en peuvent plus.

Il faut que la ville de Charleroi se dote d'un plan de mobilité qui prenne en compte les réalités des Carolos qu'ils habitent en centre-ville ou dans les communes avoisinantes.

Les citoyens carolos expriment régulièrement leur mécontentement quant au mauvais état des voiries, au manque de ponctualité et de couverture des transports en commun, à l'augmentation du trafic automobile, à l'absence ou au manque de places de stationnement dans le centre-ville et certains quartiers.

Nous voulons favoriser un partage de l'espace public de manière équilibrée entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes, et que l'on considère que la politique de stationnement et de mobilité constitue un outil essentiel en matière de développement local : maintien de l'activité économique, création d'espaces de convivialité pour tous les usagers, amélioration de l'accès aux commerces.

La mobilité est un sujet primordial pour notre ville. Charleroi doit être un acteur d'une mobilité plus douce et plus fluide pour l'ensemble des usagers et constituer un outil de développement de Charleroi.

La mobilité ne peut plus s'appréhender uniquement au niveau de la seule zone communale, elle doit être intégrée à l'échelle supra-communale (agglomération, bassin de vie).

Il s'agit d'informer les habitants de l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire de la commune en matière de stationnement et de mobilité : au-delà du plan communal de mobilité dont nous demandons une révision ; nous devons être attentifs au plan de déplacements scolaires pour nos enfants et les familles ; aux systèmes de locations de voitures et au co-voiturage, réglementation en matière de stationnement ; au plan d'infrastructures en matière d'électrification du parc automobile.

Nous devons être à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui et de demain pour faire de Charleroi, une ville agréable à vivre où circuler est un plaisir pour toutes et tous.

Les propositions de la liste MR-IC en matière de mobilité :

- En concertation avec les associations et commerçants, déterminer la possibilité de gratuité des parkings dans les centres-villes (horaires et durées). Par exemple :
 - Augmenter à 1h le temps de gratuité des parkings payants.

- Proposer le parking gratuit de 12h à 14h.
- Revoir le Plan de Mobilité sur l'ensemble de la commune en procédant à une véritable consultation citoyenne.
- Augmenter le nombre de parkings et en construire dans des lieux-clés afin de garantir la multimodalité (tout en assurant la sécurité de ces parkings).
- Faciliter l'entrée et la sortie de la ville, aux heures de pointe, avec des signalisations modulables et intelligentes.
- Fluidifier le trafic et chasser les congestions en régulant de manière centralisée tous les feux de signalisation (dans le cadre d'une smart-city).
- En partenariat avec le niveau fédéral et régional, développer des applications qui permettent à chacun de se déplacer facilement, en combinant les différents modes de transport en commun avec un ticket unique.
- Développer un système d'information interactif (panneaux et application) connectant l'ensemble des parkings de Charleroi afin d'indiquer en temps réel, le nombre de places disponibles ainsi que l'itinéraire à suivre pour y accéder, et ce, depuis les différentes sorties du ring.
- Optimiser la sortie de Charleroi vers le Sud, tant par la route que par les transports en commun.
- Créer des parkings de persuasion sécurisés avec liaison fréquente en heure de pointe par transport en commun afin de désengorger le centre-ville.
- Mettre en place un parking gratuit (exemple : parking Delta à Bruxelles) ou à tarif préférentiel en entrée de ville, en particulier en identifiant les besoins proches des transports en commun (TEC, SNCB)
- Mettre en place un système de style « Uber » en concertation avec le secteur des taxis et les parties prenantes.
- Soumettre à une consultation populaire la possibilité de rouvrir le boulevard Tirou à la circulation.
- Adapter les horaires des transports en commun aux lieux culturels (PBA, cinéma, etc.).
- Optimiser la surface au niveau des parkings en les plaçant en « épis » lorsque c'est possible (au lieu de droit comme actuellement).
- Mettre une véritable politique de mobilité « commerces friendly ».
- Mettre en place un plan de réfection des voiries y compris non communales en concertation avec les niveaux de pouvoir concernés.
- Aménager correctement les espaces pour mettre en place une réelle mobilité douce en tenant compte de tous les usagers de ces espaces.
- Garantir qu'il n'y ait pas de zones à basses émissions pour les 10 prochaines années à venir, tout en encourageant les initiatives (au contraire "des politiques punitives") permettant d'améliorer la qualité de l'air.
- Augmenter l'offre de voitures partagées (style cambio) sans pour autant pénaliser les autres moyens de mobilité.
- Autoriser les dépose-minutes sur certaines zones cyclables.
- Améliorer les transports en communs au niveau de :
 - Leur fréquence
 - Des horaires
 - De la propreté
 - Des liaisons logiques
 - De la sécurité
- Finaliser la ligne de métro Gilly-Châtelineau en lien avec la prochaine ouverture du Grand Hôpital de Charleroi.
- Soutenir le développement des concepts de mobilité intelligente : covoiturage et autopartage par le biais d'applications numériques.
- Encadrer de manière stricte l'utilisation de trottinettes et vélos électriques partagés (zones de parking prédéfinies en collaboration avec la ville, amende en cas de dépôt sauvage, système de photo en guise de preuve, etc.) en collaboration avec les prestataires responsables.
- Stimuler et encourager l'usage de moyens de transport durables pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail.
- Faire la chasse aux nids-de-poule via un numéro vert gratuit et une application mobile (exemple : Fixmystreet) permettant à tout citoyen pour signaler un problème de voirie.
- Renforcer l'aménagement des bâtiments publics, des voiries et des trottoirs de façon qu'ils soient accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).
- Optimiser la liaison entre l'aéroport et les gares ferroviaires qui le desservent.

- Développer des parkings réservés aux motos aux abords des centres commerciaux.
- Développer un réseau permettant aux véhicules électriques de se recharger (par exemple au travers des parkings de persuasions ou comme élément positif pour faire du shopping en centre-ville).
- Instaurer un brevet cycliste à destination des élèves dès la 5ème primaire afin que chaque enfant apprenne les bases d'une conduite à vélo sécurisée et autonome et des essentiels du code de la route.
- Favoriser et promouvoir le port des protections individuelles lors de l'utilisation du vélo, de la trottinette, etc.
- Développer systématiquement des trottoirs traversants et des rues partagées lors des rénovations de voiries dans les coeurs urbains.
- Sécuriser les abords des écoles et mettre en place de dépose-minute sécurisés kiss and ride : « Betch eye pet evoye ».
- Déployer des « anges gardiens », personnes bénévoles pour sécuriser les abords des écoles au moment des entrées et sorties.
- Augmenter les investissements sécurisants (acquisition de radars préventifs sur les grands axes, amélioration de l'éclairage des zones à risque) et améliorer la sécurisation des voiries (déneigement, ébranchage, curage des avaloirs et fossés, lumières).
- Prévoir systématiquement des installations spécifiques à la sécurité des usagers faibles lors de travaux de (ré)aménagement des voiries.
- Réaliser un audit de la sécurité routière sur notre territoire (identifier les zones dangereuses et trouver des solutions concrètes) en vue d'établir un cadastre local des lieux accidentogènes afin de déterminer un plan spécifique d'investissements.
- Augmenter le nombre de contrôles en matière de sécurité routière.
- Sensibiliser davantage les jeunes à la sécurité routière.
- Assurer la sécurité des « deux roues » motorisées lors des révisions des aménagements routiers (rails de sécurité, potelets, etc.).
- Élargir les compétences des Gardiens de la Paix en matière de contrôle de roulage.

Améliorer l'aménagement urbain pour l'adapter à la densité de la circulation et aux nouveaux véhicules (vélos et voitures électriques, scooters électriques, véhicules partagés ...).

Nous voulons également :

- Une meilleure réalisation et une meilleure planification des travaux publics, de la conception à la réception, pour éviter le non-respect des normes élémentaires d'accessibilité et permettre l'accessibilité à tous les usagers. Nous veillerons à ce que, durant la durée des travaux, les voiries publiques soient mieux balisées et prévoient des alternatives pour les personnes à mobilité réduite.
- Développer sur le territoire de la commune les différents modes de déplacement alternatifs (covoiturage, système de vélo partagés, ...) et tout en prévoyant des incitants pour encourager les citoyens à les utiliser, car ils réduisent l'emprise sur l'espace public et améliore la qualité des espaces publics.

Développer un plan communal cycliste notamment par l'aménagement de pistes cyclables, de bandes cyclistes séparées, etc.

- Rénover les trottoirs et pistes cyclables afin d'assurer un meilleur confort des cheminements piétons et des cyclistes.
- Développer la signalisation podométrique afin de renforcer la circulation piétonne et encourager les usagers à pratiquer de la marche à pied.
- Développer un plan de déplacement scolaire des itinéraires cyclables pour rejoindre l'école en toute sécurité.
- Améliorer l'accessibilité à l'espace public pour les personnes à mobilité réduite (trottoirs surbaissés, potelets protecteurs, revêtements du sol, passages piétons, éclairage public) et le respect de l'obligation de places de parking pour les PMR.
- Poursuivre le développement des transports publics pour permettre aux travailleurs (en faisant appel à la supracommunalité) de rejoindre les grands centres urbains (exemple : achat groupé de bus communaux pour amener les travailleurs domiciliés par exemple dans deux ou trois communes vers le centre) ou à des fins sociales (exemple: le Telbus (bus à la demande, dans le

style taxi-social) et le développement d'initiatives privées de transports afin notamment de desservir les ZAE (zones d'activités économiques).

- Systématiser les dérogations parallèles aux cartes de riverains pour les médecins et autres professions paramédicales enregistrées auprès de l'INAMI ainsi que des tarifs avantageux pour les indépendants qui travaillent sur les chantiers.
- Développer un réseau de location de véhicules électriques partagés, au sein duquel sera intégré le parc des véhicules communaux.
- Lutter intensivement contre le stationnement en double file qui doit passer par l'imposition de sanctions administratives aux contrevenants, en application stricte de la législation routière (l'arrêt pour déchargement reste autorisé).
- Aménager l'espace public en fonction de la hiérarchie des voiries afin de garantir une circulation respectueuse des quartiers d'habitat (sécuriser les zones 30, les abords d'école et les passages piétons).
- Sécuriser les carrefours afin que les cyclistes soient visibles et prévisibles (tout en accentuant la prévention auprès des usagers dit faibles).
- Augmenter l'offre de stationnement nocturne des riverains par l'utilisation concertée (via des conventions) des parkings des centres commerciaux et d'entreprise.
- Réaliser, par des concessions de l'espace public, des parkings souterrains payants de proximité en fonction de la demande de stationnement dans les quartiers et de parkings gratuits à proximité des pôles d'intermodalité pour les usagers de transports en commun.
- Mettre en place une politique de mobilité qui tienne compte des besoins et des contraintes des entreprises et créer les structures qui permettent de délester les centres de communes du charroi d'approvisionnement des commerces (gros camions).
- Développer l'aéroport de Charleroi en veillant au respect de normes anti-bruit et minimiser les nuisances pour les riverains des communes concernées par le survol.



SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Offrons du sport de qualité !

Développons des soins de santé accessibles à tous !

Facilitons l'accès aux crèches !

4. Santé et bien être

4.1. Sport

À tout âge, le sport entretient notre vitalité, préserve notre corps, aère notre esprit et crée du lien social. Nous devons en effet prendre conscience du caractère transversal des enjeux (intégration sociale, santé, éducation et formation) d'une politique du sport pour tous.

La pratique sportive se doit d'être encouragée par les acteurs communaux tant au niveau de l'offre en matière d'infrastructures sportives qu'au niveau du coût que représente une participation à un stage sportif ou à une inscription au sein d'un club sportif.

Le sport ne doit pas être le parent pauvre du budget communal.

Les mesures de la liste MR-IC vont en ce sens :

- Rénover de manière anticipée, organisée et structurée nos infrastructures sportives tout en garantissant aux clubs sportifs un accès à celles-ci ou à des alternatives autant que possible.
- Développer l'accès au sport pour tous au travers d'une politique intelligente, transparente, pluriannuelle et objectivée de subvention.
- Promouvoir le sport à l'école par une amélioration des infrastructures sportives scolaires communales.
- Promouvoir le sport au travers de l'image positive véhiculée par les clubs et les sportifs de haut niveau.
- Créer un événement annuel avec tous nos clubs sportifs, présentant l'ensemble de l'offre sportive de notre métropole afin de favoriser la pratique du sport.
- Favoriser le sport comme vecteur d'émancipation, d'intégration et d'échanges multiculturels en mettant en valeur l'éthique et le respect de "l'autre".
- Développer la pratique du sport dans le cadre de campagnes santé, valorisant l'activité physique au quotidien.
- Intensifier la promotion de l'information relative au sport et aux différents clubs présents sur le territoire de la ville de Charleroi via des applications téléphoniques.

- Intensifier les politiques liant sport et santé notamment à travers la collaboration entre la ville de Charleroi et le centre de médecine sportive du CHU de Charleroi.
- Aménager des infrastructures permettant de répondre aux besoins de sports en développement tels que le rugby, le hockey sur gazon, etc.
- Travailler à développer une offre adéquate en matière de natation.
- Construire un centre multisport neuf et éco-responsable par district avec parking.
- Réaliser un cadastre des clubs et salles de sport (nombre d'affiliés, adresse, etc.) indiquant dans quelle mesure ils sont aidés ou subsidiés par la ville (transparence).
- Utiliser ce cadastre afin d'établir un plan prioritaire des travaux à effectuer dans les salles de sport communales.
- Réutiliser le stade du Sporting de Charleroi actuel de manière pratique (festival, multisports, concerts, ...).
- Soutenir les chèques sport et chèques loisirs.
- Multiplier les parcs urbains dotés d'équipements sportifs « d'extérieur », en assurer l'entretien et la sécurité.
- Mettre en place une équipe volante d'ouvriers communaux capables de passer « à la demande » faire des petites réparations au sein des salles de sport.
- Instaurer la gratuité d'accès aux salles publiques pour les équipes de jeunes de moins de 18 ans et les mouvements de jeunesse.
- Gérer de manière centralisée la vente d'espaces publicitaires au profit des clubs et des activités sportives.
- Organiser des activités sportives à l'attention des seniors et des personnes handicapées.
- Développer des infrastructures sportives de rue comme les skate parcs.
- Instaurer des compétitions scolaires ou interscolaires afin de permettre l'identification des élèves à leur établissement scolaire.

4.2. Soins de santé

Les récentes crises ont placé toute une série de personnes dans la précarité. Celles-ci ont parfois dû se passer des soins de santé afin de faire passer prioritairement d'autres besoins tels que se nourrir, se loger. L'accès aux soins de santé est une priorité pour le MR.

- Créer des réseaux hospitaliers de référence, basés d'abord sur l'intérêt de la population, la qualité des soins, la proximité des traitements et le confort des patients, tout en privilégiant des emplois de proximité pour le personnel concerné.
- Développer des centres de « mieux-être », facilitant la transition entre l'hôpital et le retour dans leur foyer pour les patients atteints d'un cancer ou de maladies graves.
- Participer au développement des activités du biopark et en soutenir les initiatives novatrices, fer de lance du redéploiement de Charleroi dans le domaine des biotechnologies.
- Développer la télémédecine et encourager les technologies et le numérique en matière de santé.
- Favoriser une offre de parking adéquate pour les professions médicales dont la patientèle vit en centre-ville.
- Intégrer plus efficacement les médecins généralistes dans les processus de soins hospitaliers.
- Equiper les lieux publics de défibrillateurs, offrir aux citoyens des formations à leur utilisation ainsi qu'à la gestion d'urgence et partager la localisation de ces défibrillateurs en Open Data.
- Développer l'attractivité de la ville pour encourager les médecins à venir s'y installer en octroyant une prime à l'installation.
- Encourager l'obtention du Brevet européen des premiers secours dès 12 ans (via les établissements scolaires lorsque c'est possible).

4.3. Seniors

Avancer en âge, c'est se récréer une nouvelle vie. La "silver generation" constitue un vivier d'expériences. Favorisons les échanges intergénérationnels afin que nos aînés partagent leur savoir et leur sagesse.

- Développer une plateforme permettant de mettre en contact des associations avec les seniors désireux d'apporter leur aide et leur savoir.
- Faciliter l'accès aux soins à domicile des seniors par une information centralisée sur les services existants.
- Soutenir les associations qui viennent en aide aux personnes âgées et tentent, entre autres, de les sortir de leur solitude.
- Développer des services de taxis seniors et sociaux.
- Construire une nouvelle maison de repos dans l'hypercentre de Charleroi pour répondre à la demande croissante. Le fonctionnement de cette maison de repos se devra d'être novateur afin de privilégier l'humain et le relationnel pour favoriser le bien-être des résidents (Voir le modèle d'organisation « Tubbe »).
- Construire une résidence-services supplémentaire afin de permettre aux personnes âgées en bonne santé de rester autonomes dans des structures adaptées à leurs besoins.
- Rendre les trottoirs plus praticables pour les seniors et favoriser l'utilisation des transports publics en termes d'accès et d'offre.
- Créer des « Maisons des Seniors » afin de développer des activités conviviales répondant aux besoins des personnes âgées.
- Rénover les maisons de repos existantes qui en ont besoin.
- Mettre en place une nouvelle résidence de jour pour personnes âgées afin d'offrir en un seul et même lieu diverses activités permettant de conserver un lien social.
- Augmenter de manière significative l'offre de résidence en court-séjour pour permettre de répondre à une demande sans cesse croissante et assister les familles dans la prise en charge de leurs proches.

4.4. Petite enfance

Charleroi souffre particulièrement d'un manque de place en crèche. Les crèches sont pourtant des lieux d'épanouissement pour les enfants en bas âge. Elles permettent aussi aux parents qui travaillent et qui n'ont pas la possibilité de faire garder leur enfant d'avoir un lieu sur où le confier. Le déficit de places dans les structures d'accueil pour jeunes enfants impacte directement l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, et ce, de manière particulièrement désavantageuse pour les femmes.

Il est nécessaire que les crèches carolos soient accessibles à tous et que des critères objectifs de « priorité » soient établis pour les inscriptions.

- Établir des critères de priorité pour l'accès aux crèches favorisant les parents qui travaillent.
- Créer des crèches au sein des écoles pour permettre notamment une continuité en cas de fratrie.
- Créer des crèches au sein des infrastructures publiques.
- Développer des partenariats publics-privés pour augmenter le nombre de places en crèche.
- Adapter les horaires des garderies aux besoins des parents.
- Améliorer le climat social au sein des crèches carolos existantes.
- Améliorer la qualité de l'encadrement des garderies scolaires, par un renforcement de la formation continue du personnel, un investissement dans le matériel pédagogique et la mise en œuvre de nouvelles procédures d'évaluation du personnel.
- Préserver la priorité d'accès des parents qui travaillent et des familles monoparentales dans les crèches et les pré gardiennats ainsi qu'une flexibilité plus accrue au niveau horaire pour les personnes qui travaillent tard.

- Mettre en place un cadastre centralisé de l'offre et la demande de places dans les structures d'accueil de la petite enfance sur le territoire afin de connaître et d'anticiper les besoins en vue d'y répondre avec la plus grande efficience.

4.5. Personnes souffrant d'un handicap

Chaque être humain est unique. Nous souhaitons tous nouer des relations, être libres de nous déplacer, avoir des loisirs, nous épanouir au travail.

- Systématiser les parkings réservés aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et renforcer la répression contre les incivilités et les personnes qui utilisent leur emplacement.
- Aménager les bâtiments publics, les voiries et les trottoirs pour en faciliter l'accès aux PMR.
- Mettre en place des feux tricolores sonores (mal-voyant, etc.).
- Améliorer l'accessibilité des transports pour les PMR.
- Améliorer l'accessibilité aux parcs et espaces publics pour les PMR.
- Créer des rampes pour les PMR dans tous les commerces (subsidiées par la ville).
- Soutenir les initiatives visant à favoriser l'accueil des personnes autistes.
- Soutenir l'accueil de jour et les associations qui viennent en aide aux personnes handicapées et à leurs familles.
- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil et scolaires.
- Encourager le respect des quotas dans le recrutement de personnes porteuses d'un handicap sur le territoire de la commune, veiller à l'application des normes en vigueur concernant l'emploi dans les services publics et travailler en collaboration avec les Entreprises de Travail Adapté.
- Promouvoir le sport pour les personnes porteuses de handicap et en faciliter l'accès.
- Soutenir les associations culturelles pour personnes porteuses de handicap.
- Former au moins un agent communal à la pratique de la langue des signes afin de faciliter la communication entre les personnes malentendantes et l'administration communale.
- Continuer à investir afin de maintenir le label Handicity.

4.6. Politiques sociales et vivre ensemble

Charleroi, comme d'autres métropoles, est confrontée à une situation sociale préoccupante. Développons les services qui œuvrent au quotidien pour résoudre les multiples problématiques rencontrées. Le CPAS de Charleroi faisant face à un déficit inquiétant, chaque euro dépensé doit s'inscrire dans une saine politique de gestion orientée prioritairement vers les plus démunis plutôt qu'à des dépenses somptuaires et inutiles.

Nous sommes partisans de l'autonomie pleine et entière des centres publics d'action sociale.

Les CPAS ont pour mission de poursuivre l'intégration professionnelle et sociale de chaque individu, sans se limiter à un rôle passif de distributeur d'aide sociale, qui confine à de l'assistanat !

A cet égard, en matière de soutien accordé aux personnes âgées, nous sommes favorables au développement du maintien à domicile des personnes âgées : il s'agit de leur proposer des services de proximité, des programmes de logements adaptés (cantous), et d'améliorer leur accessibilité aux bâtiments publics.

Cette volonté passera notamment par l'intercommunalisation des services.

La même démarche doit guider le soutien à assurer aux personnes porteuses d'un handicap : il s'agit également de favoriser leur autonomie, notamment en soutenant les initiatives locales de création de logements inclusifs visant l'apprentissage de l'autonomie par un accompagnement personnalisé par les associations locales.

La liste MR-IC propose :

- Gérer les moyens publics destinés à l'action sociale de façon rigoureuse et transparente afin de limiter l'intervention financière de la ville de Charleroi.
- Renforcer les procédures d'audit interne et la séparation des rôles entre les différentes directions afin de contrôler rigoureusement l'utilisation des moyens mis à disposition du CPAS, et ainsi éviter les erreurs et le gaspillage d'argent public.
- Approfondir les synergies entre les services de la ville et du CPAS en vue de réduire les coûts et d'optimiser les services rendus à la population.
- Rechercher de nouvelles sources de revenus pour le CPAS.
- Réduire les dépenses administratives du CPAS afin de privilégier l'utilisation des moyens financiers directement en faveur des bénéficiaires sociaux.
- Rappeler aux bénéficiaires que le droit à l'aide sociale implique également l'obligation de tout mettre en œuvre pour retrouver son autonomie.
- Renforcer la politique de réinsertion du CPAS afin d'aider les bénéficiaires à redevenir autonomes.
- Intensifier la remise au travail des personnes bénéficiaires du RIS notamment via les emplois dits « article 60 » et « article 61 ».
- Augmenter de manière significative le nombre de personnes engagées dans le cadre de l'article 60 § 7, notamment au sein de la ville de Charleroi, en privilégiant des départements tels que l'écologie urbaine, la propreté ou la voirie.
- Réduire la participation financière demandée à l'employeur pour les articles 60 et 61.
- Créer de nouvelles filières « emploi-formation » et intensifier des partenariats avec le Forem et les différents opérateurs d'insertion socioprofessionnels existants.
- Mettre en place un soutien financier dans le cadre des recherches actives d'un emploi (frais de déplacement pour rechercher un boulot, etc.).
- Encourager les bénéficiaires à se former dans les métiers en pénurie.
- Développer l'activité économie solidaire mise en œuvre par le « Passage 45 » au sein du CPAS, et plus particulièrement la coopérative alimentaire.
- Augmenter qualitativement les moyens mis en place pour analyser chacun des dossiers afin d'optimiser la recherche de solutions aux différentes situations.
- Développer le pôle d'économie sociale du CPAS.
- Centraliser la gestion des maisons de repos du CPAS et les services d'aides et de soin à domicile, au sein de HUmani, véritable acteur public professionnel capable de gérer efficacement ce type de structures.
- Accompagner les sans-abris dans leur réintégration sociale au travers d'un véritable trajet de réinsertion.
- Définir des critères et procédures pour encadrer la politique de subvention du CPAS et la rendre plus transparente et efficiente par une publication sur internet de l'ensemble des structures en bénéficiant et des montants que chacune d'entre elles perçoit en regard des objectifs annoncés.
- Étendre les interventions du « fonds énergie » du CPAS aux indépendants et aux employés rencontrant des difficultés passagères pour leur permettre de ne pas basculer dans un phénomène de dépendance sociale. Édicter des règles strictes de l'utilisation du fonds pour qu'il serve uniquement les besoins énergétiques, et accroître par ce biais le nombre de personnes aidées.
- Renforcer les moyens humains affectés tant au Centre de médiation de dettes du CPAS au sein des antennes sociales, afin de pouvoir répondre à la demande croissante.
- Assurer l'informatisation des processus de décisions et de paiement du CPAS ainsi que la gestion des archives afin de permettre une gestion en temps réel, de raccourcir les délais et réduire les coûts.
- Renforcer le service des gardes malades de nuit à domicile.
- Se conformer aux recommandations du Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC) quant au respect du plan de gestion, notamment la réduction des frais de fonctionnement et le recentrage sur les missions de base.
- Mettre en œuvre les recommandations du rapport d'audit de Comase (société de consultance et d'audit) visant à restructurer les antennes sociales en 5 implantations sur le territoire.
- Maintenir le nombre d'assistants sociaux afin de lutter contre l'insécurité en antenne.

- Renforcer la surveillance des antennes et assurer une sécurité adéquate des travailleurs qui y travaillent.
- Développer une politique de ressources humaines basée sur la rationalisation des moyens, l'efficacité et le bien-être au travail.
- Instaurer un véritable contrat de gestion entre la commune et le CPAS, et créer une concertation sociale locale rassemblant tous les acteurs sociaux de première ligne, des secteurs publics, privés et associatifs.
- Mettre en place des haltes-accueil dans les quartiers caractérisés par une forte concentration de familles vulnérables qui auront pour mission d'offrir du conseil et un accompagnement dans les gestes quotidiens pour permettre aux parents de sortir de leur isolement.
- Recourir à la législation permettant la réquisition d'immeubles inoccupés afin d'y héberger des sans-abris en cas de besoin.
- Élaborer une procédure automatique entre les CPAS et les services « population » de la commune, afin de favoriser l'octroi effectif et rapide d'une adresse de référence pour les personnes ayant droit au séjour.
- Veiller au respect de la vie privée et familiale des personnes lorsque des enquêtes doivent être menées.
- Faciliter, en collaboration avec le pouvoir fédéral, les procédures d'inscription des étrangers sur la liste des électeurs et prévoir la possibilité de s'inscrire en ligne.
- Développer des outils et des animations visant à la déconstruction des préjugés et à la lutte contre les discriminations dans toutes les écoles communales dont elle aura la gestion.
- Développer des programmes de logements adaptés aux personnes âgées et aux personnes porteuses de handicap et l'encouragement à la co-location.
- Encourager les rencontres intergénérationnelles (restaurants sociaux, accueil des personnes âgées dans les associations socioculturelles et dans la vie locale, formations visant à réduire la fracture numérique, bras dessus-bras dessous).
- Créer des logements de transit supervisés et d'urgence pour les publics cibles plus précarisés s'inscrivant dans un véritable trajet de réinsertion.
- Maintenir le conseil consultatif communal de la personne handicapée, dont l'action sera relayée, le cas échéant, par un fonctionnaire référent chargé de veiller à la cohérence des politiques communales en matière de handicap.
- Organiser des séances d'entraînement au vote pour toutes les personnes qui présentent un handicap.
- Utiliser systématiquement des pictogrammes reconnaissables pour informer toute personne de la qualité de l'accueil qu'on lui réservera au sein de l'administration.
- Améliorer l'accès aux informations relatives aux services pour personnes porteuses de handicap sur le site internet communal et dans le journal communal.
- Former de façon continue les professeurs d'éducation physique proposant, obligatoirement, l'handisport dans ses contenus.
- Intégrer des clauses sociales dans les cahiers des charges des marchés publics qui favorisent l'intégration professionnelle et la formation des personnes éloignées du marché de l'emploi pour cause de handicap.
- Informer les entreprises locales sur les droits des étrangers et surtout leur accès au marché du travail.
- Maintenir et soutenir le médiateur communal jouant le rôle d'interface entre les administrations et les citoyens, de manière neutre et impartiale.
- Maintenir l'attribution, à un membre du collège communal, une compétence transversale consacrée à "l'égalité homme-femme" qui aura pour objectif de renforcer l'égalité des chances au sein de l'administration communale. A cette fin des indicateurs spécifiques seront mis en place pour assurer le suivi régulier des projets.

ENSEIGNEMENT ET JEUNESSE



Offrons un enseignement performant !

Développons le pôle universitaire !

Garantissons à chaque enfant de savoir nager !

5. Enseignement et jeunesse

5.1. Enseignement

Une bonne formation est une garantie d'emploi. Chaque Carolo doit pouvoir aisément suivre un enseignement de qualité, qui répond aux besoins actuels et futurs des entreprises.

Dans ce cadre, nous insistons sur l'importance de la maîtrise de la langue française, langue de l'enseignement, clé de voûte de l'enseignement fondamental. Son apprentissage est essentiel pour garantir la cohésion sociale.

L'école constitue le véritable moteur de l'intégration citoyenne, par une meilleure connaissance des cultures, religions et civilisations, ainsi que de l'histoire. Il s'agit de développer des projets d'inclusion pour les enfants porteurs de différences et de sensibiliser parents et élèves à cette dynamique.

Au sein du Collège, l'échevin qui a l'enseignement communal dans ses compétences exerce une responsabilité importante en termes d'organisation, de concertation et de tutelle, de choix des enseignants, et d'orientation pédagogique.

Nous entendons mettre l'accent sur la formation continue des enseignants et accorder plus d'autonomie aux directions d'écoles et les responsabiliser en leur fixant des objectifs et en laissant à leur appréciation le choix des moyens pour les atteindre.

La liste MR-IC souhaite également développer :

- Réaliser un audit, un état des lieux des bâtiments scolaires et créer un plan de réfection par priorité et poursuivre la rénovation de nos infrastructures via un plan de rénovation clair et structuré
- Lutter contre le décrochage scolaire en développant les écoles de devoirs (en collaboration avec le milieu associatif).
- Combattre la violence à l'école en encourageant le respect des règles, la tolérance et le civisme.
- Lutter contre le cyberharcèlement des enfants et des adolescents.

- Sensibiliser nos jeunes à une utilisation responsable des nouvelles technologies en les y intégrant de manière plus régulière en classe.
- Garantir à chaque enfant l'apprentissage de la natation avant la fin de sa scolarité primaire.
- Assurer un excellent niveau de français au sein de nos établissements scolaires.
- Élaborer des programmes de « bourses communales » pour encourager les jeunes de la région à réaliser leurs études à Charleroi, ce qui augmentera le nombre et d'étudiants à terme et ce dans l'objectif de pouvoir créer une université propre à Charleroi.
- Sensibiliser les enfants au codage et aux algorithmes dès leur plus jeune âge.
- Développer l'apprentissage des langues dès la 3ème maternelle et multiplier les classes d'immersion linguistique en néerlandais et en anglais.
- Mieux former les enseignants à appréhender certains troubles de l'apprentissage.
- Développer le campus de Charleroi.
- Développer l'esprit d'entreprendre et le sens de l'effort chez tous nos jeunes au travers de l'enseignement.
- Développer l'enseignement de promotion sociale en lien avec les entreprises et leurs besoins.
- Développer les partenariats publics-privés dans le domaine de la formation.
- Favoriser un niveau de qualification plus élevé pour combattre le chômage structurel et le sentiment de résignation ambiant.
- Soutenir l'enseignement artistique en synergie avec le monde culturel.
- Refinancer nos académies, lieux indispensables d'apprentissage culturel.
- Renforcer l'offre de bibliothèques en les transformant en espaces connectés de rencontre.
- Développer un réseau de bibliothèques virtuelles.
- Vendre les bâtiments délabrés (exemple : école du fond Jacques).
- Localiser les projets de développement d'infrastructures sportives au plus proche des écoles.
- Repenser l'organisation du ramassage scolaire avec une attention particulière aux zones précarisées (objectivation des besoins, priorisation, mutualisation des ressources, etc.).
- Mettre en place, au sein des écoles, des jardins partagés et des projets pédagogiques.
- Élaborer un cadastre précis de l'offre de places dans les écoles présentes sur leur territoire, ce afin d'anticiper les besoins futurs et d'y répondre avec la plus grande efficience.
- Développer les cantines durables en promouvant une alimentation équilibrée, des fruits et légumes de saison, des produits bio et locaux, l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement.
- Mettre sur pied un remplacement des collations par une distribution de potage ou d'une collation saine et équilibrée (maternelles et primaires) et intégrer systématiquement dans les cahiers de charges les exigences du pouvoir organisateur à cet égard ainsi que l'utilisation de produits locaux.
- Mettre en place un système de tutorat qui vise à assurer un soutien pédagogique, en particulier aux enseignants débutants, aux directions d'école par des enseignants plus expérimentés, pour les soutenir et éviter qu'ils ne quittent l'enseignement, ainsi que la généralisation d'écoles de devoirs là où les besoins se font sentir.
- Intensifier les activités culturelles et sportives durant le temps scolaire, ainsi qu'en extrascolaire.
- Favoriser l'éducation à la démocratie au sein de l'école et aux structures de l'Etat via la réalisation d'expérimentations démocratiques.
- Engager un orthopédagogue chargé de déceler, au sein du réseau maternel et primaire de l'entité, les troubles éventuels d'apprentissage chez l'enfant.
- Développer des projets intergénérationnels autour d'un thème spécifique de la démocratie, de la citoyenneté, et de la vie en société. Le projet serait piloté par des bénévoles (notamment des retraités) en collaboration avec les équipes pédagogiques.
- Améliorer la sensibilisation des directions et des enseignants aux défis et aux bénéfices, pour tous, de l'inclusion scolaire.
- Faciliter l'accès de l'accueil extra-scolaires aux enfants et adolescents présentant un handicap.
- Favoriser la mise en place de projet de jardin d'école, en section fondamentale principalement, quand cela est possible, pour les établissements scolaires.
- Encourager le volontariat dans les écoles (exemple : aide à la bibliothèque ou dans les écoles de devoirs) par l'octroi d'une indemnisation plafonnée ou d'indemnités de déplacement.
- Collaborer avec le milieu associatif afin d'apporter une aide sérieuse à l'alphabétisation des jeunes et adultes.
- Développer des activités ludiques organisées autour de l'apprentissage du français, langue de l'enseignement.

- Mettre en place du quart d'heure lecture dans nos écoles communales afin de renforcer l'apprentissage de la lecture.
- Accompagner les enseignants à l'utilisation des outils informatiques et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC).

5.2. Jeunesse

Charleroi est une des villes les plus jeunes de Belgique.

Préparer l'avenir, c'est protéger et former notre jeunesse. Il faut l'encadrer, susciter sa curiosité et lui donner l'envie d'affirmer sa place dans notre société.

- Améliorer l'offre destinée aux familles nombreuses, notamment au travers de réductions dans les infrastructures communales de loisirs et de sports.
- Augmenter le nombre de places et de structures d'accueil à horaires décalés et en entreprise, notamment au travers de partenariats publics-privés.
- Améliorer l'accueil de la petite enfance en augmentant le nombre de places en incluant les enfants porteurs d'un handicap.
- Favoriser les activités et les rencontres intergénérationnelles en collaboration avec les écoles, les homes, les maisons de jeunes et les mouvements de jeunesse.
- Promouvoir l'accueil non subventionné par le biais de primes ciblées tout en préservant les critères définis par l'ONE.
- Développer les activités parascolaires et extrascolaires, en incluant les enfants porteurs d'un handicap.
- Soutenir la rénovation et la sécurisation des infrastructures utilisées par les organisations de jeunesse.
- Veiller à la mixité de toutes les activités destinées aux jeunes afin d'instaurer l'égalité homme-femme dès le plus jeune âge.
- Renforcer les moyens pour répondre à la situation des bébés placés en milieu hospitalier (dit "bébés parqués") à la suite du manque de places disponibles dans les structures adaptées.
- Revoir à la hausse les heures de fermeture des établissements festifs tout en respectant le voisinage.
- Créer des structures d'accueil après les cours dans les établissements scolaires, et ce, aussi en partenariat avec les collectivités locales, les clubs sportifs, les associations de parents.
- Créer des centres de multi-activités.
- Mettre en place une politique de soutien et d'accompagnement aux activités extra-scolaires et pérenniser celles-ci.
- Augmenter et entretenir les aires de jeux sur le territoire.
- Créer une salle de guindaille sécurisée dans le nouveau campus accessible aux cercles étudiants.



LOGEMENT HABITATS ET GESTION DES BÂTIMENTS



Combattons les marchands de sommeil !

Gérons mieux nos logements sociaux !

Embellissons notre cadre de vie !

6. Logement, habitat et gestion des bâtiments

6.1. Habitat de qualité

Chacun d'entre nous aspire à vivre dans un logement où il pourra s'épanouir et se ressourcer. Notre foyer demeure un lieu privilégié dans lequel on doit se sentir en sécurité, un refuge où nous pouvons choyer nos proches et obtenir l'intimité nécessaire à notre équilibre. Pour toutes ces raisons évidentes, nous nous devons de proposer un habitat de qualité répondant aux besoins de chaque citoyen.

En matière de logement, avant d'envisager la construction de logements publics/sociaux, il convient d'optimiser nos ressources via une lutte contre les logements inoccupés.

Le durcissement des réglementations urbanistiques et énergétiques et l'atonie de l'offre de logements entraînent inévitablement des augmentations de l'immobilier et des conséquences sur la manière de vivre ou de se déplacer.

La liste MR-IC propose :

- Viser l'homogénéité de l'habitat dans les quartiers en tenant compte de leur spécificité et de leur histoire tout en nous tournant résolument vers l'avenir. Offrons aux citoyens des logements de qualité et relevons les défis liés à la croissance démographique.
- Permettre l'acquisition d'une habitation en réduisant les coûts via le droit de superficie et d'emphytéose.
- Augmenter l'offre de logements locatifs ou acquisitifs en favorisant le développement de logements via des partenariats publics-privés ou publics-publics initiés par notre commune.
- Favoriser la création de logements au-dessus des commerces.
- Mettre en place un système de location-achat immobilier avec option d'achat, entre autres pour les jeunes.
- Lutter contre les logements inoccupés et promouvoir l'Agence immobilière sociale (AIS) en tant que facilitateur ou intermédiaire dans le cadre de la location de biens privés.

- Intensifier la lutte contre les immeubles inoccupés et/ou à l'abandon, notamment par l'adaptation du règlement communal et au besoin l'expropriation des propriétaires coupables d'inertie.
- Étendre le champ d'action de l'Agence immobilière sociale.
- Créer une Agence immobilière sociale étudiante (AISE).
- Développer un modèle de partenariats publics-privés pour les logements publics inoccupés.
- Promouvoir un logement de qualité pour tous.
- Renforcer les effectifs de la Cellule Contrôle.
- Lutter contre les domiciliations fictives.
- Lutter contre les marchands de sommeil et les logements insalubres en mettant en place une task force logement.
- Proposer un service permettant d'effectuer un bilan énergétique de son habitation.
- Lutter contre les infractions urbanistiques et les infractions au code wallon du logement.
- Accroître les contrôles en matière de sécurité incendie dans les logements carolos.
- Inciter les promoteurs à prévoir des logements adaptables aux personnes à mobilité réduite.
- Développer des habitats groupés tant pour les jeunes familles que pour les personnes âgées en y intégrant également des équipements et des services collectifs.
- Veiller au contrôle des normes urbanistiques.
- Augmenter les équipes techniques au sein de la ville et de la Sambrienne pour accélérer les rénovations.
- Augmenter le nombre d'agents de constatateurs au sein des logements sociaux et leur donner le pouvoir de sanction sur le fait.
- Augmenter les employés du service urbanisme pour les faire enquêter sur les quartiers et constater les infractions.
- Permettre aux employés du service urbanisme de donner des conseils de rénovation afin de rendre les logements plus accessibles et respectant les règles urbanistiques.
- Mettre en place une politique de lutte contre la drogue au sein des logements sociaux.
- Octroyer des subventions aux propriétaires qui construisent et rénovent des maisons unifamiliales.
- Réformer l'AIS afin qu'elle réponde correctement à ses missions (rendre en son pristin état un bâtiment, etc.).
- Créer des logements familiaux modulables, adaptables et intergénérationnels (logements kangourou).
- Créer une véritable politique d'encadrement des logements étudiants (kots). En ce sens, poursuivre les réflexions autour de l'amélioration du label Kot, envisager un incitant pour encourager les propriétaires à proposer des logements étudiants de qualité.
- Étudier l'ensemble des grands projets de ville en y intégrant une réflexion sur la nécessité d'y développer du logement.
- Rassembler l'expertise nécessaire pour permettre la réalisation des projets de rénovation d'envergure dans les quartiers désertés ou en voie de désertification dans les centres urbains.
- Mettre à jour la carte de densification afin de densifier les noyaux de vie dans le cadre de la croissance démographique.
- Faire respecter le cadre légal de proportion (10%) des logements sociaux. Tenir cette proportion à l'échelle des anciennes communes.
- Renforcer le soutien aux APL (Associations de Promotion du Logement) dans les projets innovants.
- Renforcer les synergies entre les différents acteurs du logement.
- Créer un guichet unique logement.
- Initier une réflexion sur une révision du revenu cadastral.
- Pratiquer une fiscalité immobilière incitatrice et non pénalisante.
- Rembourser partiellement et progressivement les centimes additionnels communaux au précompte immobilier pour une habitation nouvellement acquise ou construite sur le territoire de la commune.
- Augmenter l'offre de petits logements sociaux via le mécanisme de zonages inclusifs en vue d'accroître la diversité sociale.

- Développer, dans les CPAS, une aide proactive pour les personnes et les familles, en particulier dans leur recherche de logement, qui comprendra, le cas échéant, une orientation vers les réseaux adéquats.
- Améliorer l'information en matière de logement et offrir aux chercheurs un trajet.

Informez mieux les propriétaires de logements sur les risques supposés liés à la candidature d'un bénéficiaire des services du CPAS.

6.2. Harmonie urbanistique

Nos friches constituent également un atout pour transformer notre entité et la revitaliser. Développons notre territoire et aménageons-le de manière harmonieuse et cohérente. Comme d'autres villes européennes, Charleroi dispose d'un riche patrimoine industriel. Fusionnons les pépites architecturales anciennes et les constructions contemporaines.

La liste MR-IC propose :

- Maintenir sur le long terme une vision cohérente de l'aménagement du territoire communal.
- Favoriser l'adoption d'un guide communal d'urbanisme.
- Encourager les projets urbanistiques mixtes.
- Soutenir la création de quartiers nouveaux et durables.
- Inciter la Région wallonne à soutenir la réhabilitation de chancres industriels.
- Lancer un vaste projet de réhabilitation de la rue de la Montagne.
- Encourager la participation à des concours de type Europan afin de repenser les quartiers.
- Élargir des initiatives telles que la Prime Embellissement Façade.
- Accompagner les propriétaires qui souhaiteraient faire classer leur bâtiment.
- Entretenir le RAVEL, réhabiliter et valoriser le charme des nombreux sentiers, ruelles, cours et cités typiques de la commune afin de créer des lieux de promenade et faire découvrir les richesses de la commune.
- Développer la convivialité des espaces publics par le biais notamment de jardins partagés.
- Développer davantage les initiatives du type « concours annuel de façade fleurie » avec prix à la clé afin d'inciter les citoyens à fleurir leur façade.
- Encourager la végétalisation des ouvrages d'art et des murs aveugles ainsi que la réalisation de fresques murales par des artistes.



GESTION COMMUNALE



Rendons notre ville intelligente !

Réduisons les impôts !

Encourageons la participation citoyenne !

7. Gestion communale

7.1. Une ville intelligente

Savoir où et quand prendre son bus pour aller à l'école, trouver directement un parking pour aller faire ses achats, ne plus être bloqué aux heures de pointe pour aller travailler, diminuer la pollution, accroître la sécurité, faciliter la vie ... c'est tout cela et encore beaucoup d'autres choses, une ville intelligente.

Charleroi doit utiliser toutes les technologies pour faciliter la ville.

La liste MR-IC propose :

- Développer un réseau de capteurs de données numériques au sein de l'ensemble du territoire : caméras, compteurs, capteurs de luminosité, capteurs de pollution, de température, de vitesse du vent, afin de récolter les données nécessaires à l'édification d'une ville intelligente.
- Mettre gratuitement les données publiques (open data) de Charleroi à disposition des citoyens, des associations, des entreprises et des chercheurs afin qu'ils créent des services numériques innovants (applications mobiles, systèmes d'information, portails Internet, etc.).
- Lancer une application communale d'accès à tous les services de la ville.
- Gérer et planifier de manière équilibrée les chantiers (travaux) afin de limiter au maximum les nuisances.
- Utiliser le site internet et les réseaux sociaux afin de mieux informer les citoyens des activités communales.
- Développer un guichet électronique unique offrant un service 24h/24 et 7j/7 pour toutes les démarches administratives.
- Ouvrir plus longtemps les services communaux.
- Organiser des permanences itinérantes dédiées à l'État Civil lors des marchés de nos quartiers.
- Proposer de recevoir à domicile la plupart des documents délivrés par les services communaux pour éviter les déplacements inutiles.
- Former continuellement aux nouvelles technologies les agents communaux.
- Avertir systématiquement et rapidement tous les riverains des chantiers prévus.

- Renforcer la visibilité du médiateur communal notamment en mentionnant systématiquement ses coordonnées sur les courriers de la ville.
- Améliorer la prise en compte et le suivi des remarques des services de médiation communale.
- Créer une Agence Communale de l'Énergie de Charleroi (ACEC), qui proposera des partenariats publics-privés pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur base d'un cadastre solaire effectué sur l'ensemble de la métropole.
- Développer une politique communale de rénovation orientée vers de Bâtiments Basse Consommation (BBC) incluant la possibilité du développement de photovoltaïque sur les toitures via une Agence Communale de l'Énergie de Charleroi (ACEC).
- Privilégier dans les permis d'urbanisme, la connexion des bâtiments à des réseaux intelligents afin de partager les productions et consommations énergétiques dans un même quartier via l'Agence Communale de l'Énergie de Charleroi (ACEC).
- Installer des compteurs intelligents afin d'évaluer en temps réel les besoins et la consommation d'énergie de notre ville.

7.2. Participation citoyenne

La richesse de Charleroi, c'est d'abord chacun de ses habitants. Chaque citoyen est le meilleur observateur de l'évolution de son quartier, de sa ville. **Nous avons besoin de l'engagement de tous les Carolos pour construire la cité idéale.** La commune est le creuset de la citoyenneté que nous voulons renforcer. Renforcer la démocratie implique que de nouvelles formes de participation soient reconnues. Rendons la parole aux Carolos.

La liste MR-IC propose :

- Consulter systématiquement la population pour tout projet important, notamment par des consultations populaires.
- Renforcer la politique de proximité par des rencontres régulières des autorités communales avec les habitants dans chacun des districts de Charleroi.
- Promouvoir les sondages sur le site web de la ville via des questions fermées.
- Simplifier les conditions du droit d'interpellation au conseil communal.
- Proposer des formations et un accès optimal à l'information à tous les mandataires locaux afin d'assurer une meilleure gouvernance.
- Mettre en œuvre un véritable Code de la participation citoyenne. Ce code fixera clairement les procédures d'initiative citoyenne et d'association de citoyens à la décision des autorités communales pour des projets qui concernent leur cadre de vie, la nature en ville, l'urbanisme, la mobilité, etc.
- Développer continuellement la communication digitale afin d'informer les citoyens des décisions qui les concernent dans les plus brefs délais et la mise en ligne des documents de synthèse sur la plate-forme [deliberation.be](#) afin qu'il puisse s'impliquer dans la gestion communale.

7.3. Moins d'impôts

Charleroi rencontre un déficit budgétaire depuis plusieurs années, il est nécessaire de retrouver l'équilibre budgétaire. **Nous prônons une gestion saine des finances publiques** par le respect de la règle de l'équilibre budgétaire. Des finances communales bien gérées permettront de garantir l'autonomie communale, d'éviter toutes dépenses superflues.

A côté de cette règle de bonne gestion, nous souhaitons la pérennisation et le développement de l'investissement local pour assurer la rénovation des infrastructures communales et la rénovation de la commune (voies, espaces publics, bâtiments communaux, logements sociaux, transports en commun).

Nous proposons également de continuer à investir dans la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Nous sommes partisans d'une fiscalité communale équitable qui encourage la qualité des services à la population et fasse participer à leur financement les utilisateurs extérieurs à la commune ; la fiscalité communale ne doit pas constituer un frein important au développement économique et /ou à l'emploi.

Appliquons à la ville les principes d'une gestion de bon père de famille afin que chaque euro serve le citoyen. Nous proposons :

- Ouvrir la possibilité de partenariats publics-privés, afin de diminuer les dépenses d'investissements et donc limiter les charges de dettes qui pèsent sur la fiscalité locale.
- Assurer une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement.
- Optimiser les dépenses de personnel, les recentrer au maximum sur les missions légales dévolues au niveau communal et lutter contre l'absentéisme.
- Objectiver au mieux les subventions et aides directes.
- Maximiser la gestion des dépenses et des recettes en suivant les recommandations d'un comité de monitoring budgétaire efficace.
- Mettre en place une réforme fiscale communale pour tirer vers le bas la pression fiscale des carolos et éliminer les taxes économiquement contre-productives (exemple : taxe sur la force motrice, etc.).
- Engager une réflexion sur une réduction du précompte immobilier afin de stimuler l'activité économique.
- Encourager la fiscalité verte et les initiatives favorables à l'environnement.
- Réaliser un travail d'information et de pédagogie au sujet des documents budgétaires afin de les rendre plus compréhensibles pour les citoyens.
- Envisager le partage de l'investissement entre communes de certaines infrastructures, comme par exemple, les piscines communales pour permettre à des communes plus reculées d'en bénéficier.
- Renforcer les achats groupés entre communes pour développer des économies d'échelle (central d'achat), comme pour l'achat de matériel roulant et de fournitures. D'autres exemples pourraient être énoncés tels que la gestion des dettes et des emprunts sur les marchés financiers pour financer les investissements. Les économies d'échelle sont très importantes lorsqu'on atteint une taille critique sur les marchés financiers. Le citoyen doit payer le moins d'impôt possible et pour ce faire, tout mécanisme de coopération de gestion entre communes doit être encouragé.
- Optimiser l'effet multiplicateur des travaux sur l'économie communale en stimulant, dans le cadre des marchés publics, la qualité et la concurrence loyale et en réduisant la périodicité des travaux avec une attention particulière pour les fournisseurs de proximité tout en respectant les règles des marchés publics.
- Recourir plus fréquemment aux partenariats publics-privés dans le cadre de projets communaux de construction ou de rénovation, constituerait une économie par rapport à d'autres formes de financement.
- Mettre en place un budget participatif au niveau communal. Dans le budget participatif, une fraction du budget général relève de décisions prises collectivement par les citoyens d'un quartier. Il s'agit en général d'investissements en infrastructures par quartier.
- Mettre en œuvre un groupement des projets par quartier (rédaction du cahier des charges, travaux, inauguration...).
- Financer des investissements locaux permettant d'assurer la rénovation des infrastructures en faveur du développement durable (par exemple, rénovation énergétique des bâtiments communaux, rénovation de logements sociaux, investissements de voiries et tronçons renforçant la mobilité douce).
- Créer une cellule « subsides » avec un agent communal spécialisé dans la recherche de subsides et d'appels à projets auxquels peut souscrire la commune auprès de différents niveaux de pouvoir (fédéral, européen, régional).
- Optimiser la gestion des actifs communaux en développant une « comptabilité publique patrimoniale », c'est-à-dire un recensement exhaustif de tous les patrimoines bâties (routes, ponts, égouts, ...), une objectivation de leur état réel et une planification (à court, moyen et long terme) des travaux d'entretien.
- Incrire les finances communales dans une gestion dynamique de la dette.

7.4. Ethique

Le souci de l'intérêt général, la probité, comme leitmotiv de l'exercice des mandats publics sont des éléments essentiels.

Nous pouvons nous enorgueillir d'être une liste MR-IC où l'engagement de ses mandataires fondé sur des convictions et des principes prévaut sur les intérêts individuels, et nous nous inscrivons dans une dynamique de « bons gestionnaires communaux ».

Le citoyen se plaint à juste titre d'être souvent éloigné des décisions politiques ; cette distance entre la société civile et le monde politique peut conduire à l'indifférence, à l'incompréhension, voire à des tentations extrémistes.

Notre ville sera le premier rempart contre ces dérives potentielles de la démocratie.

Pour associer le citoyen à la prise de décisions, il faut tout d'abord lui donner les clés de compréhension du fonctionnement politique de la commune et de son administration.

Il s'agira notamment de pratiquer systématiquement la publicité des décisions politiques grâce à tous les canaux de communication (site internet, lettre d'information communale, page Facebook...) en permettant aux citoyens et aux associations d'interpeller les responsables politiques en leur facilitant l'accès à l'information relative au droit d'interpellation et d'organiser régulièrement une évaluation objective des politiques mises en place.

Face au « désenchantement politique », la démocratie dite participative peut être conçue comme l'une des solutions possibles à la crise de défiance qui touche la sphère politique : il s'agit en effet de recréer des liens entre la société civile et les institutions.

Soyons clairs, la démocratie participative n'a pas pour but de remplacer la démocratie représentative élective mais bien d'associer plus étroitement les citoyens à l'élaboration des décisions politiques.

A cet égard, la gestion locale, véritable école de la démocratie, est le domaine où la participation des citoyens peut s'avérer la plus fructueuse. L'échelon communal se prête par excellence à un renforcement de la participation directe des citoyens à certains débats, voire à certaines fonctions de gestion. Il s'agit ainsi de lutter contre l'individualisme, générateur d'incivilités, et de renforcer le sentiment collectif, en responsabilisant les citoyens aux enjeux de la vie locale.

Il faut également promouvoir une vision partagée de la citoyenneté.

Nous prônons le modèle de l'interculturalité, c'est-à-dire le partage d'un socle de valeurs communes, transmises par l'enseignement mais aussi par une politique d'accueil individualisée.

La diversité culturelle est une chance pour tous, mais se doit d'être accompagnée par l'autorité publique, pour un « mieux vivre ensemble » qui respecte les origines de chacun et lui fait accepter les valeurs communes de la démocratie et de la citoyenneté.

Cette conception de la citoyenneté est fondée sur la laïcité politique de l'Etat qui garantit le respect de la diversité culturelle, linguistique, philosophique ou religieuse dans la conduite des politiques communales.

Édicter des règles, c'est d'abord les appliquer à soi-même. Chaque acte de la ville doit être exemplaire en termes de gouvernance et d'éthique. Nous voulons poursuivre la réforme de la gouvernance publique à Charleroi pour que tous les citoyens puissent bénéficier de droit et assurément de devoir vis-à-vis de la société, avec l'assurance de l'égalité de traitement. L'exigence d'une gouvernance publique transparente fortifiera la démocratie.

La liste MR-IC propose :

- Gérer la ville en toute transparence, notamment par la diffusion des documents, émoluments et mandats sur le site internet de la ville.
- Veiller continuellement à éviter tout conflit d'intérêts lors des décisions prises par la ville, notamment dans le cadre des subsides octroyés à différentes associations.

- Renforcer la confiance en l'administration au travers de procédures simples, claires et transparentes.
- S'assurer de l'application des règles d'éthique et de gouvernance à tous les niveaux de l'administration et de l'autorité communale.
- Diminuer le coût des frais de représentation.
- Encourager la formation des mandataires communaux afin de leur permettre d'exercer avec discernement les mandats qui leur sont confiés.
- Créer un service d'audit interne.
- Adopter un programme stratégique transversal dans la perspective de développer une vision pluriannuelle de la gestion communale.
- Présenter, une fois par an, un rapport d'évaluation des politiques menées sur base d'indicateurs et d'objectifs à atteindre.
- Chaque euro prélevé du budget de la ville de Charleroi devra faire l'objet d'une inscription publique sur un site internet « users friendly » accessible à tous les citoyens. Les subventions attribuées par la ville devront être justifiées, en indiquant le motif de leur octroi ainsi que le bénéficiaire subventionné. Nous nous engageons à instaurer une totale transparence dans ce processus. Chaque citoyen aura ainsi la possibilité de vérifier que ses impôts, issus des fruits de son travail ne soient pas gaspillés dans des dépenses inappropriées.
- Responsabiliser les acteurs politiques en ce qui concerne les dépenses publiques et mettre en place des contrôles plus importants des dépenses de la ville.
- Contrôler régulièrement les mandataires communaux par la mise en œuvre d'un organe « indépendant » dans sa composition qui veillerait au respect de l'éthique et la déontologie et remettrait des avis sur la gouvernance communale. L'adoption en début de mandature communale d'un code éthique des mandataires, validé par le conseil communal, contenant toute une série de balises et de règles de moralisation de la vie publique. Ce code d'éthique doit traiter des conflits d'intérêts, de la mise à disposition minimale des mandataires, de la gratuité et de la répartition des mandats dérivés et non dérivés, de l'obligation de siéger dans la dernière assemblée où ils ont été élus, de la confidentialité, de l'utilisation des ressources de la commune, du respect du processus décisionnel, de l'obligation de loyauté après mandat, des sanctions.
- Remettre en place un bureau de déontologie et d'éthique ayant pour mission de s'assurer que toutes les règles de déontologie, d'éthique et de bonne gouvernance sont suivies dans l'administration carolo et par les mandataires politiques.
- Objectiver les procédures de recrutement pour tous les postes à pourvoir au sein de l'administration.
- Recruter de manière transparente et objective le personnel communal et la sélection par concours (et non plus sur base de l'examen) car ce dernier entraîne un classement auquel l'autorité ne peut déroger, contrairement à l'examen, où l'autorité publique choisit au grand choix parmi les candidats ayant réussi.
- Développer l'interactivité du site internet de la Ville, en améliorant le service de commande à distance des documents administratifs communaux, un agenda central de toutes les réunions ouvertes aux citoyens (y compris la publication des procès-verbaux et des ordres du jour y afférents), voire la possibilité de sonder les citoyens par voie de questionnaire.
- Créer un cadre transparent des dépenses de fonctionnement des cabinets d'échevin ou de bourgmestre, où ils existent.
- Exercer à titre gratuit des mandats dérivés des fonctions de bourgmestre, échevin, ou président de CPAS (exemple : mandat exercé dans les collèges ou conseils de police, mandat dans les ASBL communales et para communales) et l'exercice du mandat d'administrateur dans une intercommunale au titre de représentant de la commune devant être rémunéré de façon stricte et limitée (exemple : 150 euros maximum par réunion).
- Maintenir le rapportage transparent des intercommunales et des ASBL communales auxquelles sont liées les villes et communes, par une présentation annuelle au Conseil communal de leurs rapports d'activités, du bilan et du projet de budget.

- Instaurer un code de participation citoyenne qui formalise les procédures d'initiative et d'association des citoyens soumises à la décision de l'autorité publique pour des projets qui concernent le cadre de vie, l'environnement, l'urbanisme, l'aménagement de l'espace public, ...
- Généraliser les guichets communaux électroniques et de nouveaux services en ligne sur le site internet communal afin d'améliorer les démarches administratives par internet.
- Évaluer, au travers d'un panel citoyens, les horaires d'accès à la maison communales et aux infrastructures publiques (piscines, bibliothèques, médiathèques, ludothèques...), afin de les adapter le cas échéant
- Interdire le port de signes convictionnels par les mandataires publics et les agents communaux dans le cadre de leurs fonctions. Le représentant de l'autorité publique est en effet tenu à un strict devoir de réserve et ne peut, de manière directe ou indirecte, par quelque comportement, propos ou manière d'agir exprimer ses préférences philosophiques, religieuses ou politiques.

7.5. Accueil et intégration des personnes étrangères

Notre métropole est à un carrefour de routes venant de divers horizons. Notre richesse s'est construite par l'apport successif de nombreuses communautés venues d'ailleurs. Nous devons veiller à l'intégration des personnes recevant l'asile chez nous afin qu'elles puissent contribuer, elles aussi, au développement de notre cité.

La liste MR-IC propose :

- Réaliser, dans le cadre du parcours d'intégration avec chaque primo-arrivé, un bilan social qui détermine sa situation personnelle et familiale, ses compétences et ses besoins de formation.
- Fournir immédiatement des formations à la langue française afin de faciliter l'autonomie des primo-arrivants.
- Informer chaque primo-arrivé des droits et devoirs des citoyens belges et développer des modules d'information/formation sur les normes et valeurs en vigueur en Belgique.
- Informer chaque primo-arrivé des différents services pouvant l'aider dans son intégration et l'assister dans ses démarches administratives.
- Orienter les primo-arrivants vers des formations professionnelles/qualifiantes afin de faciliter leur insertion socio-économique.
- Favoriser l'accès des primo-arrivants aux stages en entreprises.
- Développer un suivi de l'intégration du primo-arrivé par des entretiens périodiques.
- Mettre en place une cérémonie formelle et protocolaire d'acquisition de la nationalité belge à l'Hôtel de ville.

Organiser pour les nouveaux habitants des séances d'information sur la vie sociale, culturelle et économique de Charleroi, avec visite de la ville.

INDÉPENDANTS, PME ET EMPLOI



Soutenons nos commerçants !

Favorisons la création d'emplois !

Encourageons l'entrepreneuriat !

8. Indépendants, PME et emploi

Notre savoir-faire est reconnu internationalement !

Créons et adaptons nos centres de formation de pointe en accordant une attention particulière aux métiers en pénurie et aux professions d'avenir. Numérisons nos établissements scolaires pour préparer nos enfants aux défis de demain.

Charleroi doit viser l'excellence et susciter la fierté !

8.1. Valorisons nos commerçants

Soutenons nos commerçants dans tous nos coeurs urbains !

Nos commerçants sont des acteurs essentiels de la redynamisation de Charleroi. Ils créent de l'activité, des emplois et rendent nos rues plus sûres et plus agréables.

La liste MR-IC propose :

- Mettre en place une signalétique claire des différents coeurs commerciaux et des parkings présents sur notre territoire, afin de permettre facilement aux usagers de s'orienter.
- Implanter un plan interactif regroupant l'ensemble des commerces.
- Multiplier les programmes de formation et les brochures explicatives à destination des commerçants locaux sur la fiscalité, mais également pour les aider à utiliser efficacement les outils marketing digitaux (création de visuels sur Canva, référencement Google, utilisation des réseaux sociaux pour la promotion, etc.)
- Établir un plan de développement commercial visant à se réapproprier progressivement les zones délaissées par les commerces suite au manque d'attractivité de la ville.

- Définir des zones commerciales dites « protégées » (au minimum une par ancienne commune) en fonction de critères tels que leur densité commerciale et l'emplacement des marchés dans le but de développer une politique adéquate pour le commerce, y compris le commerce de proximité, ainsi que d'implanter un plan interactif de ces zones.
- Lutter prioritairement contre les cellules commerciales vacantes dans ces zones.
- Privilégier nos cœurs urbains pour le développement des commerces.
- Construire et mettre en place un plan de relance du commerce.
- Prévoir un système de nettoyage efficace pour ces zones commerciales (plusieurs fois par jour) afin de les maintenir constamment propres.
- Mettre en place un city manager dont le rôle sera de proposer des recommandations en termes de développement commerciaux et citadins sur base des données disponibles (nombre de cellules vides, mobilité, nombre de personnes de passage, etc.).
- Renforcer la sécurité et la propreté de nos cœurs commerciaux.
- Mettre en place un observatoire du commerce recueillant et analysant les données relatives aux statistiques du commerce de la ville.
- Faciliter l'accès de nos cœurs commerciaux en augmentant la fréquence, les plages horaires et la couverture des transports en commun.
- Envisager tout nouvel investissement commercial dans le cadre du schéma de développement commercial, pour compléter l'offre existante.
- Faire reconnaître comme centre touristique le centre-ville de Charleroi afin de permettre d'étendre les plages d'ouverture des commerces qui le souhaitent.
- Créer une cellule « Mobilité & Stationnement » qui mette en œuvre une mobilité intelligente avec une signalétique claire, permettant une meilleure fluidité du trafic et un accès aisément aux commerces.
- Instaurer des parkings de stationnement gratuits à proximité des zones commerciales définies et créer des abonnements parking gratuits ou à prix réduit pour les commerçants, les employés et les riverains.
- Agir systématiquement en cas de stationnement dangereux ou gênant.
- Mettre en place un guichet d'information unique destiné à aider et à informer les entrepreneurs dans leurs démarches administratives afin de faciliter leur implantation et leur développement.
- Encourager le travail des ASBL qui soutiennent les commerçants.
- Redynamiser la rue de la Montagne à Charleroi en y créant un espace festif et dynamique qui regroupera commerces et logements.
- Développer des incitants fiscaux communaux pour soutenir les commerçants.
- Soutenir et renforcer le système d'indemnisation des commerçants mis en place par le Gouvernement fédéral et le Gouvernement régional, en cas de travaux de voirie.
- Renforcer l'attractivité des marchés ouverts qui animent nos places et nos quartiers.
- Créer un marché couvert dans notre ville, permettant aux usagers de faire leur marché par tous les temps.
- S'engager à développer la vie nocturne à Charleroi et créer un conseil consultatif de la vie nocturne carolo afin d'instaurer un climat de confiance entre la police, le bourgmestre et les acteurs de la vie nocturne.
- Renforcer les circuits courts de maraîchage avec des producteurs locaux.
- Mettre en avant nos artisans locaux dans les métiers agroalimentaires.
- Simplifier les démarches administratives des commerçants.
- Encourager la diversification des commerces en offrant des incitations et des facilités pour l'installation de commerces contribuant à renforcer l'attractivité et la singularité des zones commerciales.
- Développer des animations conviviales en collaboration avec les commerçants.
- Renforcer le dialogue entre commerçants et autorités communales.
- Augmenter le soutien financier aux différentes associations de commerçants.
- Mettre en place un groupe de travail sur la fiscalité commerciale afin de diminuer les taxes sur les commerces.
- Mettre fin à la création de centres commerciaux sur le territoire de la Ville de Charleroi.
- Mettre l'accent sur la promotion des associations de commerçants auprès de tous les commerces carolos.
- Mettre en place des réunions mensuelles entre commerçants, riverains et policiers.

8.2. Perspectives d'emploi

La première métropole wallonne est le lieu où chacun doit pouvoir s'épanouir professionnellement. Charleroi doit devenir un modèle de redressement économique. Nous proposons :

- Doter Charleroi d'une véritable « Cellule Économique » afin de coordonner toutes les actions qui visent à attirer les investisseurs et à développer l'emploi.
- Améliorer le fonctionnement de l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) et intensifier les aides proposées pour les demandeurs d'emploi.
- Développer les partenariats publics-privés dans le domaine de l'aide à la mise à l'emploi.
- Valoriser le salon de l'emploi de Charleroi comme réelle plateforme de l'emploi dans notre région.
- Reconvertir le site Caterpillar en zone créatrice d'emplois.
- Faire en sorte que les emplois octroyés via Articles 60 et 61 le soient dans des domaines dont la demande en emploi est forte, de manière à ce que le demandeur d'emploi puisse poursuivre sa réinsertion.
- Encourager les centres commerciaux à dédier des espaces pour les entrepreneurs locaux.
- Redévelopper les zones d'attractivité commerciale et de proximité dans chaque commune.
- Favoriser le retour des structures publiques au centre-ville pour faire de Charleroi un pôle d'institutions publiques.
- Encourager l'arrivée de nouvelles entreprises et startup dans des secteurs variés.
- Soutenir la création de startups via des incubateurs et des facilités bureautiques (coworking).
- Simplifier le paysage des structures chargées d'accompagner la création et l'installation d'entreprises à Charleroi.
- Encourager tout indépendant voulant lancer son activité à Charleroi via une aide financière.
- Informer efficacement les entreprises locales des procédures de marchés publics communaux.
- Mettre à disposition des jeunes entrepreneurs des bâtiments communaux pour une somme symbolique.

8.3. Entreprenariat

Développer l'activité économique crée de la prospérité, de l'emploi et du bien-être. Renforçons le rayonnement de notre aéropôle et multiplions ce modèle sur notre territoire.

La liste MR-IC propose :

- Renforcer notre aéroport comme moteur économique.
- Développer les partenariats publics-privés.
- Renforcer l'attractivité de nos parcs d'activités économiques par des clouds énergétiques.
- Développer des zones franches sur notre territoire.
- Unifier les acteurs du développement économique de notre région pour simplifier les démarches des investisseurs.
- Privilégier l'installation des bureaux et des sièges sociaux en centre-ville.
- Réduire les taxes communales frappant les entrepreneurs qui s'établissent sur notre territoire.
- Faciliter les démarches administratives communales pour les entrepreneurs souhaitant s'établir à Charleroi.
- Mettre en place un point de contact unique visant à rendre simples et accessibles les aides directes aux indépendants.
- Rendre les loyers des logements et des surfaces commerciales plus accessibles grâce à une diminution du revenu cadastral.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME



Diversifions les activités de loisirs !

Développons notre offre touristique !

Entretenons notre culture commune !

9. Loisirs, tourisme et culture

Faisons de Charleroi une ville de loisirs !

Les loisirs font partie intégrante de notre vie. Charleroi doit pouvoir offrir à tous des activités de détente, de culture et de sport.

Nous considérons par ailleurs que le développement culturel constitue un facteur d'attractivité de notre commune.

Il s'agit de favoriser les activités culturelles organisées notamment par les associations, soutenir les artistes locaux et permettre l'organisation de manifestations artistiques et à vocation culturelle et géographique large.

Nous souhaitons également explorer de nouveaux horizons en termes de partenariat culturel en nous inscrivant dans des réseaux internationaux (Réseau de Villes créatives, francophonie internationale, etc.).

Nous estimons également que l'accès à la culture pour toutes les catégories de la population et en particulier aux personnes les plus précarisées, demeure essentiel !

9.1. La culture et les loisirs

Notre culture nous rassemble autour d'une identité commune !

Elle élargit notre champ de réflexion et forme notre esprit critique. Elle définit et renforce les liens d'une communauté. Elle nous permet de ne pas oublier notre passé, nos racines et notre folklore. Elle nous réunit, quelles que soient nos origines. Elle nous transporte ailleurs ou nous plonge dans l'actualité de notre époque. **La culture est l'âme de notre ville : préservons-la !** Nous proposons :

- Obtenir auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles les budgets culturels auxquels Charleroi peut légitimement prétendre. Pour ce faire, il faudra mettre en place une cellule culturelle centralisant les subsides et les besoins afin de les redistribuer entre tous les acteurs de manière équitable et proportionnée.

- Défendre une politique culturelle pour tous, favoriser l'éveil culturel et encourager la pratique culturelle à travers toutes les générations.
- Encourager l'extraordinaire vitalité du monde associatif culturel et favoriser la mise en place de partenariats publics-privés.
- Organiser des assises de la Culture locale afin d'établir un calendrier et un cahier des charges à l'intention des pouvoirs subsidiaires.
- Recentrer les missions des télévisions locales sur l'information locale et le journal télévisé dans l'objectif d'une information de proximité de qualité.
- Dédier un espace urbain aux pratiques artistiques et créatives.
- Ouvrir des zones au « street art » afin de mettre en valeur notre patrimoine urbain.
- Assurer massivement la publicité de l'offre et de l'actualité culturelle.
- Renforcer les manifestations de culture populaire dans chacun de nos quartiers.
- Développer des synergies entre l'enseignement et le monde culturel.
- Favoriser l'accès à la culture par une carte « Culture » octroyant des réductions auprès des opérateurs culturels subsidiés.
- Développer des systèmes de « passeport culturel » permettant de découvrir plusieurs lieux ou évènements.
- Relancer le Comité du carnaval et organiser un carnaval à la hauteur de Charleroi.
- Développer l'Urbex (Exploration Urbaine) encadré dans nos sites post-industriels.
- Renforcer la sécurité autour des lieux culturels.
- Proposer des terrains à prix préférentiel aux organisateurs de festivals.
- Créer un quartier festif en centre-ville.
- Assurer une programmation culturelle adaptée aux seniors.
- Assurer l'accessibilité des lieux culturels pour les personnes moins valides ou à mobilité réduite.
- Développer les festivals culturels dans les quartiers.
- Développer un parcours lié à l'histoire de la BD à Charleroi.
- Réhabiliter le Théâtre Varia de Jumet.
- Développer des événements culturels dans nos parcs.
- Créer un musée virtuel, librement accessible, exposant les œuvres d'art détenues par la ville de Charleroi.
- Rénover l'ensemble des statues « BD » sur l'ensemble de Charleroi et en ajouter des nouvelles.
- Mettre en place un système de bibliothèque à domicile afin que les personnes âgées ou à mobilité réduite puissent obtenir les livres de leur choix à domicile, ainsi qu'un soutien renforcé envers les bibliothèques publiques.
- Stimuler la vie associative en établissant des passerelles entre les initiatives émanant du secteur associatif et celles émanant des pouvoirs publics. Nous souhaitons en ce sens « rationaliser » ou se faire rencontrer les bonnes initiatives.
- Mettre sur pied des activités culturelles spécifiques pour les adolescents (taxis-ados, séances de cinéma) et leur proposer des perspectives nouvelles à travers la culture et les arts.
- Renouveler la pratique des jumelages entre Charleroi et d'autres villes européennes. Dans le contexte de défiance à l'égard de la construction européenne, il est important de resserrer les liens entre Européens par des échanges socio-culturels. Il est de notre devoir en tant qu'élu politique locaux de faire la démonstration de collaborations européennes sur le quotidien de carolos.
- Renforcer les collaborations avec les institutions compétentes en matières culturelles que sont la Fédération Wallonie-Bruxelles et les provinces.
- Mettre en valeur des artistes locaux et des pratiques artistiques en amateur (théâtre...).
- Soutenir les événements et actions liés à la défense de la qualité du cadre de vie et du « vivre ensemble » tant environnemental que culturel.
- Généraliser une charte associative et la création d'un conseil associatif mixte, en lien avec une cellule communale "participation sociale et citoyenne". Le conseil sera composé de responsables politiques et associatifs et sera chargé d'établir un cadastre des besoins et des ressources et de piloter les actions mises en œuvre au niveau des communes, en dialogue avec les autres niveaux de pouvoir.
- Mettre en place une cellule "participation sociale et citoyenne" qui aura pour mandat d'accroître la participation de tous les citoyens et sera un point de contact unique pour les bénévoles qui souhaitent s'engager au niveau local.

- Reconnaître le bénévolat par des primes aux initiatives citoyennes de développement durable et en affectant des crédits budgétaires spécifiques pour soutenir les modes de communication des groupements de citoyens.
- Accompagner la Maison de la Laïcité pour l'entretien de lieux (rue de France) et la mise à disposition de lieux adaptés pour l'organisation de cérémonies laïques.
- Entamer une réflexion sur l'introduction par la Ville de Charleroi, avec le soutien de la Région wallonne, de sa candidature comme Ville créative de l'UNESCO pour développer l'internationalisation de Charleroi et mettre en avant les savoir-faire des entrepreneurs et associations du Pays de Charleroi.
- Développer le musée de la Ville de Charleroi en veillant à inscrire la programmation de ce musée autour de la thématique de Charleroi Ville des Mots.
- Se réapproprier le palais des expositions et attirer de grands salons et meeting à s'y tenir.

9.2. Tourisme

Charleroi a un véritable potentiel pour attirer des touristes !

Le tourisme peut devenir un vecteur d'activité économique locale. Réenchantons la métropole et la mise en valeur de notre patrimoine !

La liste MR-IC propose :

- Structurer une offre touristique attractive destinée aux millions de visiteurs de l'aéroport de Charleroi.
- Développer une plateforme numérique (site et application) regroupant nos sites touristiques ainsi que nos offres d'hébergement.
- Développer la découverte touristique de notre entité en audiodescription via une application téléphonique.
- Créer un parcours touristique en langue des signes destiné au public déficient auditif via une application téléphonique.
- Mettre en valeur le patrimoine et les lieux emblématiques carolos.
- Intensifier la liaison entre l'aéroport et le centre-ville afin d'y attirer les touristes.
- Déployer l'offre d'auberges de jeunesse dans la métropole.
- Développer la création de chambres d'hôtes urbaines et des hôtels.
- Créer un label Tourisme & Handicap pour développer l'accessibilité de l'offre touristique aux porteurs de handicap.
- Renforcer la sécurité des lieux touristiques.
- Renforcer la propreté des lieux touristiques et de loisirs.
- Recenser toutes les activités touristiques : valoriser l'existant via une campagne publicitaire.
- Organiser des concours avec subsides à la clé pour développer le tourisme dans la ville.
- Encourager la coopération et le partage des ressources au sein des différentes institutions culturelles en encourageant les collaborations artistiques et les coproductions pour optimiser les fonds publics.
- Rouvrir aux voitures la place Vauban.
- Créer à Charleroi un véritable Centre des loisirs.
- Renforcer les synergies entre Charleroi et les Barrages de l'Eau d'Heure.
- Développer les initiatives originales en vue de renforcer l'attrait touristique et commercial de la Ville (petit train lors des grandes occasions, mobilité chevaline, ...).
- Réaffecter la mise en valeur pour des projets d'utilité publique ou sous forme de PPP des bâtiments historiques et du petit patrimoine local (kiosque L. Coton dans le centre de Charleroi par exemple).
- Impliquer activement la ville quant à la préservation du site du Haut Fourneau 4 et sa reconversion en collaboration avec le niveau régional et/ou des partenaires privés.
- Encourager la mise en place d'un petit train touristique à Charleroi.

Vos candidats à la commune :

Liste 5 **MR IC**



Vous pouvez voter pour plusieurs candidats d'une même liste !

COMMUNE

1. Anthony DUFRANE	<input type="radio"/>	18. Sabine MEZZOVECHIA	<input type="radio"/>	35. Dylan MARROYE	<input type="radio"/>
2. Laetitia DEHAN	<input type="radio"/>	19. Lorys GRAULUS	<input type="radio"/>	36. Patricia LAMBERT	<input type="radio"/>
3. Nicolas TZANETATOS	<input type="radio"/>	20. Soraya FAHASI	<input type="radio"/>	37. David CHAVES	<input type="radio"/>
4. Fabienne DEVILERS	<input type="radio"/>	21. Amaury MICHELS	<input type="radio"/>	38. Lea PATURIAUX	<input type="radio"/>
5. Jean-Noël GILLARD	<input type="radio"/>	22. Doryana RIGNANESE	<input type="radio"/>	39. Emilien LIESSE	<input type="radio"/>
6. Emilie LIEGEOIS	<input type="radio"/>	23. Romain FLANDRE	<input type="radio"/>	40. Mireille LARDINOIS	<input type="radio"/>
7. Umut KARASULAR	<input type="radio"/>	24. Wendy FALQUE	<input type="radio"/>	41. Hugo VANDEPUTTE	<input type="radio"/>
8. Wendy TAMAYO	<input type="radio"/>	25. Damien MARCQ	<input type="radio"/>	42. Emeline LABAISSE	<input type="radio"/>
9. Benjamin BUYLE	<input type="radio"/>	26. Emilie DE AMICIS	<input type="radio"/>	43. Cosimo PONTILLO	<input type="radio"/>
10. Audrey FRANCOIS	<input type="radio"/>	27. Enio CUCCURACCI	<input type="radio"/>	44. Natacha DEMEULDRE	<input type="radio"/>
11. Aurelio PICCICUTO	<input type="radio"/>	28. Daphnée DEVAUX	<input type="radio"/>	45. Florian DEVLEESHOWER	<input type="radio"/>
12. Juliette THEVENIN	<input type="radio"/>	29. Matteo VANDERBEECKEN	<input type="radio"/>	46. Lisiane GREGOIRE	<input type="radio"/>
13. Christophe BURTON	<input type="radio"/>	30. Allisson PORTIER	<input type="radio"/>	47. Thomas LUCHENA	<input type="radio"/>
14. Belinda GIORDANO	<input type="radio"/>	31. Jean PAPASSARANTIS	<input type="radio"/>	48. Frédérique LACHAPELLE	<input type="radio"/>
15. Sofian SALAMAT	<input type="radio"/>	32. Valérie HOUCHEARD	<input type="radio"/>	49. Olivier CHASTEL	<input type="radio"/>
16. Aria COURTOIS	<input type="radio"/>	33. Raymond VOISIN	<input type="radio"/>	50. Marie LAURIENTE	<input type="radio"/>
17. Patrick THORON	<input type="radio"/>	34. Françoise POCHY	<input type="radio"/>	51. Denis DUCARME	<input type="radio"/>

Le 13 octobre 2024,
soutenez également nos candidats
de la liste provinciale !

Vos candidats à la province :

Liste 5  PROVINCE	
1. Lucie DEMARET	<input type="radio"/>
2. Jean-Louis TUTTOLOMONDO	<input type="radio"/>
3. Frédérique LACHAPELLE	<input type="radio"/>
4. Sandy SALMON	<input type="radio"/>
5. Lisiane GREGOIRE	<input type="radio"/>
6. Cyril MARLIER	<input type="radio"/>
7. Lou DUVIVIER	<input type="radio"/>
8. Jean-Pierre DE CLERCQ	<input type="radio"/>



MR IC

Charleroi